



ÉCONOMIE
NOUVELLES CROISIÈRES
EN VUE C 1

GILLES RENAUD
LA ROBE LUI VA
SI BIEN! B 1



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE LUNDI 7 FÉVRIER 2005

Catastrophes appréhendées

Chaque année, une kyrielle de produits médicaux sont vendus illégalement au pays

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

■ De son propre aveu, Santé Canada n'a pas les moyens de protéger le public efficacement en matière de sécurité des médicaments et des instruments médicaux. Si l'industrie n'est pas mise au pas par Ottawa, l'Association médicale canadienne et sa sœur du Québec craignent des « catastrophes ».

Il y a eu 112 rappels de médicaments ou de produits naturels de « santé » en 2004 au Canada. Dont une vingtaine représentait un risque si grand pour la vie des patients qu'on a fouillé toute la chaîne de distribution pour récupérer les contenants, selon les informations recueillies par LE SOLEIL.

Des avis de rappel ont également été publiés pour 670 « instruments » médicaux, comme les années précédentes — il s'agit autant de masques chirurgicaux que de valves cardiaques. Parfois, on ne modifie que le mode d'emploi, parfois on retire à la hâte le produit. Quarante-six dossiers concernaient une menace extrême pour la survie des patients.

« Si on ne fait rien là, on risque d'avoir éventuellement des catastrophes », décoche le porte-parole de l'Association médicale canadienne (AMC — 59000 membres) et chirurgien à Saguenay, le Dr Stanley Vollant. « On est mieux de sonner l'alarme maintenant, parce que dans 5 ou 10 ans, il sera peut-être trop tard. »

« Il semble y avoir une culture de s'occuper plus de la santé des compagnies fabriquant des instruments médicaux, attaque à son tour le président de l'Association médicale québécoise (AMQ), le Dr André Senikas. On doit mettre le patient en premier. »

La vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, a cogné sur le même clou dans son dernier rapport: « Il y a des lacunes dans les activités de surveillance (...). Le Programme matériels médicaux ne peut protéger les Canadiens contre certains risques, même si le ministère s'était engagé, il y a 10 ans, à apporter les modifications nécessaires. »

Quoique nombreux, les rappels font peu de bruit et sont tous effectués volontairement par l'industrie. Le ministère de la Santé fédéral n'a pas le pou-

voir de les initier, sauf à l'issue des très rares procès criminels entrepris. Il peut toutefois suggérer leur amorce, puis les coordonner. « Il faut être beaucoup plus proactif, transparent, tranche le Dr André Senikas. Il y a comme une culture de vase clos. »

Santé Canada n'effectue pas d'études sur la fiabilité des produits. À moins que les fabricants, des médecins ou des citoyens lui fassent part d'un pépin. Les permis de distribution sont alloués sur la foi des recherches fournies par les entreprises.

Il en est de même pour les médicaments. Aussi, au cours de la dernière année, le retrait du Viocx, les soupçons entourant ses frères Celebrix et Bextra ont soulevé les craintes de la communauté médicale. Quatre ans avant le rappel du populaire anti-inflammatoire, le ministère détenait des informations inquiétantes, assure le Dr Stanley Vollant, qui en consommait. « Je l'ai eu en même temps que tout le monde. »

Les dossiers d'enquête concernant des médicaments sont d'ailleurs légion à l'Inspectorat de la direction générale des produits de santé et des aliments

Voir CATASTROPHES en A 2 >

Plus d'informations Page A 3

LA QUESTION DU JOUR

@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Devrait-on obliger Santé Canada à effectuer des études sur la fiabilité de tous les produits médicaux ?

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com
Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

LES PATRIOTS S'ÉLÈVENT AU RANG DE DYNASTIE



Les Patriots de la Nouvelle-Angleterre se sont élevés au rang de dynastie du football, hier à Jacksonville, en remportant un troisième Super Bowl en quatre saisons, grâce à une victoire corsée de 24-21 sur les Eagles de Philadelphie. D'ailleurs, l'entraîneur-chef, Bill Belichick (photo), cachait mal sa joie de mettre la main sur un autre titre... À lire en S2 à S5.

À la mairie, Bellemare ressusciterait Scorpion

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
PANormandin@lesoleil.com

Élu maire, l'avocat Marc Bellemare doterait la Ville de Québec d'une escouade spécialisée du type Scorpion, a-t-il laissé savoir hier soir à l'émission *Tout le monde en parle*. « L'abolition de l'escouade Scorpion au début 2003 a été une erreur historique. On a plongé des milliers de parents dans la détresse et l'angoisse », a déploré l'ancien ministre de la Justice, en entrevue téléphonique avec LE SOLEIL, peu de temps après.

« Si un jour je suis élu maire de Québec, c'est clair dans ma tête qu'il faut faire renaître Scorpion », poursuit-il. M^r Bellemare précise que le mandat d'un tel groupe d'en-

quêteurs serait élargi à l'ensemble de la criminalité touchant la jeunesse. « La prostitution juvénile, le taxage, les gangs de rue, tout ça est imbriqué. C'est une réalité sociologique dans notre ville. »

L'avocat se dit convaincu que la majorité des citoyens de la capitale appuie une telle proposition. « Québec est une grande ville avec 500 000 personnes et on a des problèmes de grande ville. On a besoin d'une escouade de protection de la jeunesse. »

Selon M. Bellemare, chaque grande ville a un combat bien précis à mener. « Ici à Québec, c'est tolérance zéro pour la prostitution juvénile, un peu comme à Washington où la po-

Voir BELLEMARE en A 2 >

LAB Chrysotile veut réduire de 25% les salaires et les avantages sociaux

La société minière demande de rouvrir les conventions collectives de ses trois syndicats

IAN BUSSIÈRES

Collaboration spéciale



Les visages étaient longs à la sortie de la rencontre convoquée par les dirigeants de LAB Chrysotile.

THETFORD MINES — Après avoir essuyé des pertes de l'ordre de 57 millions \$ au cours des cinq dernières années, la société minière thetfordoise LAB Chrysotile a demandé hier à ses trois syndicats d'accepter de rouvrir leurs conventions collectives dans l'espoir de réaliser des compressions de 25% dans les salaires et les avantages sociaux de ses quelque 800 employés.

Le producteur d'amiante chrysotile demandera des concessions salariales du même ordre à ses employés cadres, qu'elle rencontrerait hier matin avant de rencontrer les officiers syndicaux.

Le président de la société minière, Simon Dupéré, a d'entrée de jeu précisé que LAB Chrysotile était le producteur dont les coûts de produc-

tion sont les plus élevés au monde et que l'écart avec les compétiteurs était de plus en plus difficile à justifier. Il a également ajouté que la structure actuelle empêchait la compagnie de pénétrer certains marchés, dont la Chine.

Son adjoint Normand Boutet a quant à lui précisé que LAB devait faire face à la compétition de la Mine Jeffrey d'Asbestos, qui a conclu en décembre un arrangement avec ses créanciers, dont le principal était la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

« On finance de notre poche un compétiteur qui a reçu un beau cadeau de 80 millions \$ du gouvernement du Québec et a ainsi vu sa dette effacée en entier », a déclaré M. Boutet, précisant que LAB Chrysotile avait subi des pertes de l'ordre de

Voir CHRYSOTILE en A 2 >

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Loteries	A 2
Automobile	C 6	Météo	S 16
Bandes dessinées	B 7	Mot mystère	B 7
Bridge	S 15	Mots croisés	B 7
Décès	C 10	Petites annonces	S 12
Horoscope	B 7	Télévision	B 2

MÉTÉO

Max. 3, min. -11
Nuageux avec percées de soleil. Pluie ou neige.
Détails page 16

Accumulation de neige (avant hier)
Ce mois-ci: 0,9 cm L'an dernier: 26,2 cm
Cet hiver: 144,5 cm L'hiver dernier: 208,5 cm

QUÉBEC,
109^e ANNÉE, N° 40
FLORIDE, 1,89 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



NETTOYAGE DE TAPIS!

GRUPE Qualinet
Un nom. Une qualité!

MasterCard VISA

660-4484

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

DEMAIN DANS LE SOLEIL

RENDEZ-VOUS AVEC NOS CHRONIQUEURS



Ne manquez pas demain nos chroniqueurs Michel Vastel (politique et affaires publiques), Normand Provencher (vie à Québec) et Julie Lemieux (arts et vie). Exceptionnellement, François Pouliot (économie) n'est pas là demain mais sera de retour jeudi.

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE?

CONTACTEZ-NOUS

Vous avez été témoin d'un événement, avez observé des faits qui soulèvent des questions, avez des idées de reportages, d'enquêtes ou de dossiers qui pourraient être réalisés par un journaliste?

Téléphonez-nous: (418) 686-3394

Télécopiez-nous: (418) 686-3374

Écrivez-nous: redaction@lesoleil.com

ou à: Nouvelles LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6

CHRYSOTILE

Suite de la Une

9,8 millions \$ en 2004. À ce rythme, la mine souterraine Bell et la mine à ciel ouvert Lac d'amiante du Canada (LAC), fermée depuis novembre pour une durée indéterminée, ne pourraient continuer à être exploitées plus d'un an. Afin de pouvoir faire face à la musique pour quelques années encore, LAB Chrysotile a donc présenté à ses employés un plan de restructuration et de développement qui passe inévitablement par une réouverture des conventions collectives.

La société minière prévoit exploiter trois millions de tonnes de réserves de la mine Bell et un million de tonnes de réserves à la mine LAC en réinstaurant l'alternance dans l'exploitation de chaque mine. Bell fonctionnerait alors durant l'hiver et LAC durant l'été.

Ainsi, les deux mines pourraient continuer à produire durant six ans, une période durant laquelle les dirigeants de LAB souhaitent que le marché international de l'amiante chrysotile se ressaisisse.

Décochant au passage une flèche à l'endroit de la Mine Jeffrey, Simon Dupéré a déclaré que, pour atteindre son objectif, il estimait que la négociation était un bien meilleur moyen que la loi C-36 mais que les résultats devaient cependant être de la même ampleur.

« C'est une alternative radicale mais, dans la situation actuelle, c'est ce que ça prend! », a-t-il lancé aux représentants syndicaux avant de préciser qu'il cherchait à récupérer environ 25% de la rémunération des travailleurs, soit les salaires et les avantages sociaux.

Pour y arriver, LAB Chrysotile devra cependant rouvrir la convention collective de sa vingtaine d'employés de bureau, qui prend fin en novembre 2005, celle des travailleurs de Bell, qui arrive à échéance à l'automne 2006, et celle des employés de LAC, qui s'achèvera à l'automne 2005.

La société minière veut d'ailleurs le faire rapidement puisqu'elle a demandé à ses trois syndicats de donner une réponse d'ici le 14 février dans l'espoir d'en arriver à de nouvelles ententes d'ici le début du mois de mars. L'alternance entre l'exploitation des deux mines pourrait alors reprendre en juin ou en juillet, au moment où la majorité des travailleurs de LAC seront au bout de leurs prestations d'assurance-emploi.

DIFFICILE À AVALER

Les visages étaient longs à la sortie de la rencontre entre les dirigeants de LAB Chrysotile et ses cadres et représentants syndicaux hier matin, mais le message de la compagnie pourrait mieux passer du côté des quelque 450 employés de la mine Lac d'amiante du Canada (LAC).

« C'est clair qu'on nous demande des concessions majeures mais il ne faut pas oublier que, présentement, notre mine est fermée et que les gars n'ont toujours pas de date de retour au travail », a déclaré le président du Syndicat Métallistes des travailleurs de LAC, M. Jean Larose.

Certains représentants syndicaux de LAC semblaient même soulagés que l'employeur n'ait pas demandé l'instauration d'un système d'ancienneté globale pour les deux mines. « Ça aurait créé un climat terrible s'ils avaient proposé ça! », a déclaré Ritchie Harnisch, vice-président du syndicat.

Les cadres et les syndiqués de Bell et des bureaux étaient pour leur part beaucoup moins loquaces, plusieurs se réfugiant derrière le « pas de commentaire » au terme de l'assemblée. La présidente du syndicat des employés de bureau, M^{me} Suzanne Côté, s'est contentée de dire que l'employeur avait livré un compte rendu de sa situation financière et que la réouverture des conventions collectives « était dans l'air ».

Les trois syndicats de LAB Chrysotile convoqueront leurs membres en assemblée cette semaine afin de leur présenter la situation et de vérifier s'ils sont prêts à rouvrir leurs conventions.

CATASTROPHES

Suite de la Une

de Santé Canada. En 2003-2004, 621 ont été ouverts. Mais 388 ont été conclus, dont plusieurs dataient d'années antérieures, révèle un rapport dont nous avons obtenu copie.

L'arrière de travail est également considérable du côté des « instruments » médicaux, indique le document. En 2003-2004, 1494 dossiers d'incidents avaient été ouverts.

Les retards pourraient se multiplier, souligne-t-on. Quelque 55% des employés de l'unité réalisent maintenant des inspections chez les fabricants, les grossistes. Santé Canada entend donc se montrer plus « proactif », mais « sans aucune ressource additionnelle », expose Étienne Ouimet, directeur intérimaire de la division conformité et application de la loi de l'Inspectorat, en entrevue téléphonique. « On fait du bon travail. (Mais) on manque déjà de monde. »

Pour l'heure, plus ou moins 80 inspecteurs assurent le suivi des dossiers concernant les instruments médicaux, les produits naturels, les médicaments humains et vétérinaires ainsi que les tissus et organes humains. « C'est sûr qu'on ne peut pas tout faire. »

M. Ouimet est toutefois convaincu que la nouvelle approche assurera une meilleure protection aux citoyens. Les inspecteurs n'attendent plus les plaintes pour s'intéresser à une entreprise.

L'ARGENT MANQUE

L'argent et les ressources humaines manquent, affirme-t-il tout de même. Au point de mettre la santé des Canadiens en danger? « On a un programme qui est très solide et qui a de l'impact. Mais il y a place à l'amélioration, c'est bien évident. » Les lacunes les plus importantes sont au chapitre de l'évaluation des essais cliniques utilisés pour approuver des médicaments et à celui du programme de conformité des instruments médicaux.

Ainsi, chaque année, une kyrielle de produits naturels, de médicaments et d'instruments médicaux sont vendus illégalement d'un océan à l'autre. Certains sont conçus en notre contrée. « Habituellement, c'est des gens qui font ça dans leur sous-sol ou qui ont une petite usine et qui ne sont pas très connus. » Difficile à dénicher, au dire de M. Ouimet.

Nombre d'autres proviennent de l'étranger. « Ça arrive assez fréquemment qu'on donne des instructions aux douanes d'arrêter certains produits. »

Peu d'enquêtes débouchent toutefois sur des poursuites criminelles. Pour les instruments médicaux, M. Ouimet n'en a jamais vu. Il y en a trois ou quatre l'an pour les médicaments.

Souvent, l'entreprise corrigeait le tir avant. Et le processus est long et fastidieux, explique-t-il. Durant le procès, le produit continue d'être écoulé. En plus, les conséquences seraient limitées. Les coupables n'espéreraient que d'amendes.

Étienne Ouimet convient finalement que l'information au sujet des rappels ne se rend pas efficacement jusqu'au public. Aussi, dès avril, les principaux, sinon tous, seront publiés dans Internet.

BELLEMARE

Suite de la Une

lice s'est engagée à combattre les crimes raciaux et à Miami à s'attaquer aux transactions de drogues. C'est une préoccupation singulière pour les gens de Québec.

Ancien ministre de la justice, M. Bellemare aimerait porter son combat contre la prostitution juvénile à l'échelle de la municipalité. « Je me suis déjà occupé du côté du procureur général. Là, je vous dis qu'il y a une responsabilité municipale à prendre. »

CANDIDATURE

Les gens qui espéraient entendre M. Bellemare annoncer sa candidature à la mairie à *Tout le monde en parle* auront été déçus. « Ça aurait été grossier de ne pas l'annoncer à Québec. C'est l'élémentaire courtoisie », se défend l'avocat.

Par de nombreux lapsus, il a toutefois laissé planer l'ambiguïté, disant même lors de l'émission qu'il gardait « la bonne nouvelle » pour la fin février ou le début mars.

« J'ai beaucoup cheminé depuis le mois d'août et je pense que le cheminement est plutôt positif », confiera-t-il un peu plus tard au SOLEIL. Il ne fait aucun doute que l'homme investit énormément d'énergie dans la formation d'un troisième parti. « On se réunit tous les jours », précise-t-il.

D'ailleurs, si l'avocat ne se présente pas à la mairie, ce nouveau parti municipal portera l'engagement de former une escouade spécialisée en protection de la jeunesse lors des élections de novembre. « Je peux vous dire que, au sein du groupe politique auquel j'appartiens, cela fait l'objet de grandes discussions. Il y a un consensus », dit M. Bellemare.

L'avocat est également revenu sur les raisons de sa démission lors de *Tout le monde en parle*. « Je pensais que les changements que je proposais allaient se réaliser. Ces réformes étaient au cœur de mon engagement politique. C'était une question d'honneur et de conviction. »



ARCHIVES LE SOLEIL, ERICK LAROSE
Marc Bellemare soutient que l'abolition de l'escouade Scorpion a été une erreur historique.

L'avocat garde « la bonne nouvelle » pour la fin février ou le début mars

C'ÉTAIT HIER

2002 — La Cour suprême valide la destitution de la juge Jocelyne Moreau Bérubé qui a tenu des propos injurieux à l'endroit des Acadiens.

2001 — À Washington, le Sénat consent à ce que soient versés 582 millions \$ d'arriérés de cotisations américaines aux Nations unies. — De retour au pouvoir à Haïti, Jean-Bertrand Aristide prête serment.

2000 — Le centriste Stepe Mesic gagne les présidentielles en Croatie.

1997 — Le ramadan s'achève en Algérie par le meurtre de 24 civils; au cours de ce mois de jeûne, 350 personnes ont été tuées.

1996 — À Port-au-Prince, René Préval prête serment comme président élu, succédant à Jean-Bertrand Aristide.

1993 — À Bruxelles, les députés adoptent la réforme constitutionnelle faisant du royaume de Belgique un État fédéral.

1992 — Le gouvernement de Russie annonce la fermeture du dernier goulag communiste, dans l'Oural.

1991 — Des obus de mortier de l'IRA sont tirés d'un véhicule contre la résidence du premier ministre John Major, à Londres.

1986 — Chassé d'Haïti, Jean-Claude Duvalier s'exile en France, après 29 ans de dictature familiale.

1985 — En Pologne, quatre policiers sont inculpés du meurtre de Jerzy Popieluszko, un prêtre qui appuyait le syndicat Solidarité.

1974 — La Grande-Bretagne accorde l'indépendance à l'île de la Grenade, dans les Antilles.

1973 — À Washington, le Sénat nomme un comité présidé par Sam Ervin, de la Caroline du Nord, pour tirer au clair l'affaire d'espionnage des démocrates au complexe Watergate.

1971 — Par 65,7% des voix, les Suisses accordent aux Suissesses le droit de vote, au niveau fédéral.

1969 — L'aviation du Nigéria bombarde et mitraille un marché au Biafra, faisant plus de 200 morts.

1964 — Aux JO d'Innsbruck, le Canada gagne la médaille d'or au bobsleigh à quatre.

1962 — Dans une mine de charbon de Sarrebruck, en Allemagne, un coup de grisou tue 298 mineurs.

1947 — Les communistes juive et arabe rejettent un plan britannique de partage de la Palestine.

1920 — Durant la guerre civile, Alexandre Koltchak, un chef des armées blanches en Sibérie, est exécuté par les bolcheviks.

1758 — Création par le gouverneur en conseil de la première législature de régime anglais au Canada, celle de la Nouvelle-Écosse.

1752 — Les jésuites font condamner l'*Encyclopédie* par Louis XV; or malgré une autre sanction royale en 1759, renforcée par celle du pape, l'œuvre de Denis Diderot et Jean LeRond d'Alembert, appuyée par 4200 souscripteurs, poursuivra son chemin.

CHEZ QUÉBEC MITSUBISHI C'EST LE MOIS LANCER

LES VÉHICULES LES MIEUX PROTÉGÉS AU MONDE

Garantie limitée 10 ans/160,000 km groupe motopropulseur.
Garantie limitée 5 ans/100,000 km globale.
Assistance routière 5 ans/ kilométrage illimité

<p>69\$** TOUT INC. scm</p> <p>LANCER</p> <p>ES</p> <p>à partir de 15,998\$</p>	<p>87\$** TOUT INC. scm</p> <p>LANCER</p> <p>OZ-RALLY</p> <p>à partir de 20,298\$</p>	<p>94\$** TOUT INC. scm</p> <p>LANCER</p> <p>RALLIANT</p> <p>à partir de 22,188\$</p>
--	--	--

0% 36 mois **1,9%** 48 mois **2,9%** 60 mois

Comparez, vous serez renversés
Une vraie japonaise au meilleur prix

QUÉBEC MITSUBISHI 1000, boul. Pierre-Bertrand sud
682-2226, www.quebecmitsubishi.com

MITSUBISHI MOTORS réveille vos sens

* Transport et taxes en sus. ** Financement MBO à 7,45% pour ES et OZ-Rally et 7,19% sur Ralliart. Transport, préparation, taxes et intérêts inclus, de crédit.

Résultats

649 Tirage du 2005-02-05

6/6	0	4 473 538,00 \$
5/6+	6	53 256,40 \$
5/6	131	2 015,00 \$
4/6	7 654	65,30 \$
3/6	136 922	10,00 \$
2/6+	103 808	5,00 \$

Ventes totales: 15 841 360 \$
Prochain gros lot (appr.): 9 000 000 \$

PROCHAIN GROS LOT LE 11 FÉVRIER 2005 24 000 000 \$

419 Tirage du 2005-02-05

6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	1	50 000,00 \$
5/6	15	500,00 \$
4/6	911	50,00 \$
3/6	18 522	5,00 \$

Ventes totales: 538 428,00 \$

DOUBLE JEU 49*

04	22	23	28	63	793,60 \$
22	27	32	42	44	568,20 \$
01	11	19	47	63	396,80 \$

* Seules les affiliations participant au Loto 6/49 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la production.

Extra Tirage du 2005-02-05 NOMBRE 188453

Extra Tirage du 2005-02-06 NOMBRE 913967

Millions Tirage du 2005-02-06 NOMBRE 237 3599

Panico Tirage du 2005-02-06

02	07	08	10	11	12	17	19	21	23
25	26	35	37	38	41	45	52	58	68

Les modalités d'attribution des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de tirage en cours, votre lieu et la date officielle du tirage sont indiqués à l'arrière de votre billet.

ACTUALITÉS

RAPPELS D'INSTRUMENTS MÉDICAUX

Un organisme indépendant pourrait être plus efficace que Santé Canada

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

■ L'Association médicale canadienne (AMC) doute que Santé Canada soit capable d'assurer la surveillance des médicaments et instruments médicaux vendus au pays. Un organisme indépendant serait peut-être plus efficace pour nous protéger.

« Santé Canada, on dirait qu'il manque de muscle, de pouvoir, observe le porte-parole de l'AMC, le Dr Stanley Vollant. Il n'y a pas assez de ressources et je pense qu'il y a un manque de volonté d'aller de l'avant. »

« Est-ce qu'il faudrait un organisme parallèle indépendant? La question se pose. » Son regroupement pourrait donc recommander la création

d'une nouvelle institution chargée de contrôler la qualité des médicaments et des instruments médicaux déjà sur le marché.

L'explosion du nombre de produits et les percées technologiques promettent une multiplication des risques, rappelle M. Vollant. « L'important, c'est de limiter au maximum les incidents et de développer des mécanismes de protection des patients. » Lorsque nécessaires, les rappels devront être entrepris. Sans délai toutefois, insiste-t-il.

« Santé Canada, on dirait qu'il manque de muscle, de pouvoir », dit le Dr Stanley Vollant, porte-parole de l'AMC

« Santé Canada ne s'est jamais doté d'un système réglementaire pour lui permettre d'intervenir de façon plus agressive », critique à son tour le président de l'Association médicale québécoise, le Dr André Senikas.

La vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, avait d'ailleurs souligné le même point dans son dernier rapport annuel: « Santé Canada connaît les lacunes et les faiblesses de son Programme des matériels médicaux, mais n'a déployé que peu d'efforts pour y remédier. Selon nos constatations, le Programme, dans sa forme actuelle, n'est pas viable. »

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Bien entendu, la réforme engendrerait des coûts importants, souligne le porte-parole de la Coalition des médecins pour la justice sociale, le Dr Paul Saba. « Ce n'est pas une raison pour que le gouvernement laisse l'industrie s'autoréguler. (...) Quand on laisse à l'industrie privée le soin de se "réguler", il y a un conflit d'intérêts. »

Au moins, des rappels sont quand même effectués en ce moment, tempère le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, le Dr Yves Dugré. « C'est déjà rassurant. C'est quelque chose qui est assez régulier. »

Il espère que les camps ne se braqueront pas dans le débat naissant. « C'est inquiétant de voir ça, mais il ne faut pas paniquer au point d'arriver dans un immobilisme. »

Remarquons que la frilosité des regroupements de médecins s'est épanouie dans le présent dossier. Beaucoup ont refusé de nous parler.

Le président du Collège royal des médecins et chirurgiens, le Dr Stewart Hamilton, a décliné notre invitation. Il n'a aucune opinion sur la question.

L'Association canadienne des chirurgiens généraux (1600 membres) est tout aussi coite. Le président, William Mackie, n'a pu se libérer.

Plus près de nous, le Collège des médecins ne comprend pas en quoi les médecins sont concernés. On nous a renvoyés vers les hôpitaux.

perles sanguines et des complications. À la fin du mois, nous découvrons également que le médicament Reminyl, utilisé dans le traitement des personnes souffrant d'Alzheimer, n'est d'aucune utilité pour le traitement des déficits cognitifs légers. Lors d'une étude, 15 des 1000 cobayes qui ont reçu Reminyl pour traiter un déficit cognitif léger ont même trépassé, contre cinq dans le groupe qui a ingéré un placebo.

ATTENTION AUX RÉACTIONS

Finalement, la compagnie Roche invite les consommateurs du médicament Larium — contre la malaria, le paludisme — à être très attentifs à la réaction de leur corps. Il est mentionné d'« effets secondaires rares, mais potentiellement graves, notamment des problèmes cardiaques ou mentaux (...). Si vous commencez soudainement à ressentir, sans aucune raison apparente, de l'anxiété, de la dépression, de l'agitation, de l'irritabilité, de la confusion, ou si vous présentez d'autres effets secondaires sérieux, dont des palpitations ou des battements de cœur anormaux et persistants, consultez votre médecin ou un professionnel de la santé. »



En avril dernier, des patients qui auraient pu être contaminés lors d'opérations chirurgicales à la hanche par un instrument mal stérilisé ont été rappelés.

Des mises en garde inconnues

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

Voici les principaux avis et mises en garde transmis par Santé Canada aux professionnels de la santé et aux citoyens en janvier. Vous n'en connaissez probablement aucun.

À la mi-janvier, la Direction des produits thérapeutiques diffusait un rappel important: le fabricant d'un lève-personne — servant, dans le réseau de la santé, à soulever, à déplacer les patients — exigeait que son utilisation cesse rapidement. Une pièce usée pouvait entraîner la chute du patient. Un mort a même été rapporté aux États-Unis.

À la même date, on apprenait que la France (six morts) et l'Angleterre (un décès) mettaient en garde contre les lits électriques médicaux. Les patients, surtout ceux des secteurs gériatriques, peuvent être écrasés s'ils accrochent les pédales de contrôle. Aucun incident semblable n'aurait été observé au Canada.

Les dispositifs reliant les patients de l'hémodialyse à leur rein artificiel inquiètent aussi le ministère de la Santé. Il semble que la tuyauterie ou les aiguilles se détachent parfois, causant de lourdes



De sa fenêtre à la polyclinique Gemelli, le pape s'est engagé à poursuivre sa mission à la tête de l'Église.

Le pape garde le cap, malgré la maladie

Le Vatican dément que le message livré hier par le pontife ait été préenregistré

■ ROME (AP et AFP) — Jean-Paul II a fait hier midi sa première apparition publique depuis son hospitalisation, s'engageant à poursuivre sa mission à la tête de l'Église catholique malgré son âge et ses problèmes de santé.

Depuis une fenêtre de la polyclinique romaine Gemelli, le pape a prononcé d'une voix rauque et peu intelligible la bénédiction finale de la prière de l'Angelus. Toutefois, plusieurs médias italiens se sont demandés si la voix du pape n'avait pas été enregistrée à l'avance et diffusée par haut-parleurs lorsque Jean-Paul II est apparu à la fenêtre.

DÉMENTI

Le Vatican a toutefois démenti hier soir que le pape Jean-Paul II ait été aidé par un enregistrement pour masquer ses difficultés à prononcer en direct la bénédiction après l'Angelus.

« Les paroles du Saint-Père pour la bénédiction de ce matin ont été prononcées au même moment où elles ont été entendues en direct pendant la retransmission », a déclaré le porte-parole du Vatican, Joaquín Navarro-Valls, à l'agence Ansa. « L'affirmation selon laquelle un enregistrement préalable de ces paroles a été retransmis à ce moment n'a aucun sens », a-t-il ajouté.

Selon plusieurs médias, un enregistrement de sa voix serait venu au secours du pape Jean-Paul II, incapable d'articuler clairement en direct la dizaine de mots de sa bénédiction dominicale.

Le pape a commencé à prononcer la formule de bénédiction d'une voix faible et rauque qui, rapidement, s'est étouffée dans sa gorge, l'obligeant à s'interrompre, a constaté l'AFP.

Son valet de chambre, Angelo Gugel, qui avait placé le micro devant lui, s'est alors retourné, probablement vers des techniciens de Radio Vatican chargés de la transmission radio-télévisée.

Après une brève coupure du son faisant penser à un problème technique, le ton du souverain pontife avait changé. Une réécoute de l'enregistrement de la bénédiction met en évidence cette différence.

« Le pape bénit la foule mais en play-back », a annoncé l'agence d'information italienne AP-com. La bénédiction du pape a été « probablement préenregistrée », a affirmé pour sa part la chaîne de télévision italienne Sky Italia.

Les images de télévision montrent que le pape a prononcé les derniers mots de la bénédiction le visage masqué par une feuille de papier que tenait son assistant.

Avant l'apparition des images sur les écrans de la télévision vaticane, les journalistes avaient pu entendre dans les hauts-parleurs de la salle de

presse du Saint-Siège le début d'un enregistrement de la voix du pape s'efforçant de prononcer la formule de la bénédiction.

Les fidèles rassemblés place Saint-Pierre, où une liaison audiovisuelle avait été établie, avaient été surpris d'entendre des bribes de mots prononcés par le pape avant son apparition à la fenêtre de l'hôpital.

UNE VOIX DE SECOURS

Auparavant, l'archevêque argentin Leonardo Sandri avait lu en italien le message du souverain pontife, âgé de 84 ans et atteint de la maladie de Parkinson. « Dans cet hôpital aussi, au milieu des autres malades auxquels vont mes pensées affectueuses, je peux continuer à servir l'Église et l'humanité entière », assurait Jean-Paul II, hospitalisé mardi dernier pour une grippe et des difficultés respiratoires.

La tête légèrement inclinée à droite, le pape est apparu le visage reposé et souriant, hochant doucement la tête tandis que le cardinal Sandri, qui se tenait à sa droite, lisait son message. La scène était retransmise en direct par la chaîne de télévision italienne Rai Uno et sur quatre écrans géants qui avaient été installés place Saint-Pierre, à trois kilomètres de la polyclinique Gemelli. Des acclamations se sont élevées de la foule de plusieurs milliers de fidèles lorsque le pape est apparu à la fenêtre de l'hôpital et a salué de la main.

« Que l'expression de ma gratitude pour votre affection sincère vous parvienne à tous, chers frères et soeurs, et à ceux qui partent dans le monde sont proches de moi, quelque chose que j'ai ressenti de façon particulièrement forte ces derniers jours », a déclaré Jean-Paul II dans son message lu par M^{gr} Sandri.

Le pape s'est une nouvelle fois prononcé contre l'avortement, appelant les gens à respecter la vie des « enfants qui ne sont pas encore nés ».

MERCİ AUX SOIGNANTS

Dans son message, Jean-Paul II a par ailleurs « remercié de tout son cœur » les médecins, infirmiers et aides-soignants qui s'occupent de lui.

Le président de la Conférence des évêques d'Italie a suivi la scène au milieu des fidèles, place Saint-Pierre. « Ça a été un moment intense pour moi de voir que le Saint-Père se porte déjà mieux », a déclaré le cardinal Camillo Ruini. D'après l'agence ANSA, le pape a passé une cinquième nuit calme à l'hôpital.

Le Vatican a indiqué vendredi que l'état de santé de Jean-Paul II s'améliorait. Un bulletin de santé est attendu aujourd'hui. La secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice, qui devait rencontrer le pape mardi prochain, s'entretiendra avec le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'État du Vatican.

CHEVROLET AVEO^s

139\$/mois*
avec comptant de 1001\$
0\$ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité	FINANCEMENT
150\$	849\$	0\$	0% À L'ACHAT
174\$	0\$	0\$	

*Terme de 60 mois à la location. Transport et préparation inclus.



MARLIN
CHEVROLET INC.

2145, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec)
688-1212
www.marlinchev.gmcanada.com

51^E CARNAVAL DE QUÉBEC

PHOTOS LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Mentions d'excellence du public et des bénévoles au volet canadien, la réalisation de l'équipe de la Colombie-Britannique a fait l'unanimité. La création de cette dame en blanc, qui symbolise l'hiver, est de Peter Vogelaar, Carl Schlichting et David Ducharme.

33^E INTERNATIONAL DE SCULPTURE SUR NEIGE

L'Argentine remet ça !

JEAN-SÉBASTIEN MASSICOTTE
JSMassicotte@lesoleil.com

■ Et de deux ! Pour une seconde année consécutive, les représentants de l'Argentine se sont « taillés » une place sur la plus haute marche du podium, à l'International de sculpture sur neige du Carnaval de Québec. Seul équipier de la cuvée 2004 de retour cette année, le capitaine José Luis Torres a de nouveau mis la main sur la Mention d'excellence du Québec, la distinction la plus précieuse de la compétition.

Un exploit plutôt rare, soulignait Isabelle Hurtevent, responsable des communications pour l'événement. En 33 ans de concours, elle ne se souvenait pas qu'un pays ait déjà remporté deux fois de suite la plus haute récompense... encore moins en seulement deux participations !

À côté de son œuvre intitulée *Le Naufragé tranquille*, José Luis Torres était heureux de l'effort accompli avec ses nouveaux coéquipiers, Juan Carlos Segovia et Nora Valdez. « On a beaucoup travaillé », a-t-il rappelé. « Le but était simplement d'avoir une belle sculpture ! » Trophée en main, Juan Carlos était du même avis. « Le prix, c'est un cadeau ! »

Et, pour une fois, ce n'est pas le froid cinglant qui est venu embêter les artistes, mais plutôt les largesses de Dame Nature. Si la température était élémentaire pour les sculpteurs, elle l'était beaucoup moins pour les créations ! « De

10 h à 16 h, c'était bien souvent impossible pour eux de travailler sur les faces exposées au sud », a raconté Germain Desbiens, le président du jury.

Les sculpteurs ont alors dû repousser à la limite la complétion des œuvres, de peur qu'elles ne fondent avant le verdict final. La plupart des équipes se sont alors activées le soir, voir la nuit pendant que la neige était dure. Et plusieurs ont passé une nuit blanche samedi, avant la limite fixée à hier matin, 9 h.

Une difficulté supplémentaire qui n'a pas semblé nuire à la réalisation des Argentins, au contraire. « Ce qui m'intéresse le plus dans le fait de travailler avec la neige, c'est le concept que ce soit éphémère », a expliqué José Luis Torres. « C'est magique ! »

LA DANSE DU QUÉBEC

Avec *La Danse des maquereaux*, les représentants du Québec ont fait belle figure en raflant la Mention d'excellence de la Ville de Québec, le second prix en importance. L'équipe de Madelinots menée par Daniel Renaud se retrouvait dans le volet international, grâce à sa victoire au volet provincial l'an passé.

« On est très, très fier », a lancé M. Renaud, après le dévoilement du choix du jury. La satisfaction était d'autant plus grande que le redoux lui avait causé bien des maux de tête, comme à ses deux compagnons dans la création, André Vigneau et Edmond Cyr. M. Renaud était le premier à admettre que le plan de base était sans doute un peu trop élaboré et complexe. « On s'attendait à ce qu'il fasse froid ! » Qu'importe, leurs imposants poissons blancs réalisés au terme d'un effort combiné de plus de 180 heures de travail auront tenu le coup avec panache.

À leur cinquième participation, ce sont les représentants de la Suisse qui sont finalement repartis avec la Mention d'excellence du Carnaval, grâce à leur énigmatique *Behind*. La Mention du public est quant à elle allée aux États-Unis, tandis que celle des artistes est revenue aux Canadiens Delayne Corbett, Robert Woodbury et Laval Bergeron. Enfin, la France a obtenu la Mention des bénévoles.

« Les œuvres ont encore monté d'un cran cet année », s'est enthousiasmé Germain Desbiens, une fois son travail de jury complété. Rien pour simplifier la tâche de son équipe qui devait faire la difficile sélection des gagnants. Dans la loupe du comité, la créativité, la technique et la cohérence entre le thème choisi et le message véhiculé par l'œuvre. Mais rien de trop contraignant pour les participants qui semblaient tous s'être éclatés au travail. Car après tout, comme l'a si bien rappelé Bonhomme Carnaval lui-même, ils sont tous des gagnants !

► Fait d'hiver

❑ Neige de compétition

Non, ce n'est pas une mince affaire que de produire les blocs de neige pour l'International de sculpture du Carnaval. Pour le volet international, les blocs mesurent un impressionnant 10 pieds de hauteur par 12 pieds de profondeur et 18 pieds de largeur ! La rumeur veut qu'un tel mastodonte pèse tout près de... 20 tonnes !

Et comme si seulement amasser une telle quantité de neige en une belle forme cubique n'était pas assez simple, la précieuse matière doit être au préalable passée à la souffleuse au moins deux fois. De cette façon, on s'assure lors du coffrage d'une consistance uniforme, avec un minimum de poches d'air. Cette année, pour l'ensemble des volets de la compétition, c'est 46 de ces pièces qui ont dû être rassemblées. Ne reste plus qu'à lancer les artistes à l'assaut de ces blocs, eux qui auront vite fait de transformer ces monstres en de magnifiques créations.



Qui a dit que le Carnaval n'était pas pour les sportifs ? Sur les sites des festivités, il y en a pour tous les goûts. Acrobaties avec le jumpa-trampoline, jeu d'équipe avec le « baby-foot » grandeur nature et même rafting sur neige. Attachez votre tuque !



La Mention d'excellence de la Ville de Québec, deuxième prix en importance du volet International de sculpture sur neige, revient aux Madelinots Edmond Cyr, André Vigneau et Daniel Renaud.

LA CRÉATION D'UNE SCULPTURE, DE SA NAISSANCE...



Les photographes du SOLEIL ont capté le passage du temps et surtout l'effort des artistes au fil de la semaine de compétition de l'International de sculpture sur neige.

51^E CARNAVAL DE QUÉBEC

De Casablanca à Québec



L'équipe qui a amené le soleil à l'International de sculpture sur neige! Les Marocains Abdellatif Kalamour, Yassine Sifessalam et Omar Gammaoui ne se sont pourtant pas laissés intimider par ce premier contact avec cette curieuse substance qu'il leur fallait tailler en compétition.

JEAN-SÉBASTIEN MASSICOTTE
JSMassicotte@lesoleil.com

■ Les deux pieds dans la « sloche » québécoise, ils sont les premiers à admettre que la situation est un peu surréaliste. Omar Gammaoui, Abdellatif Kalamour et Yassine Sifessalam sont marocains et, depuis cette semaine, ils sont également... sculpteurs sur neige!

« Ce n'est pas la première fois que des Marocains participent au concours », a tenu à rappeler Omar, le capitaine de l'équipe inscrite à l'International de sculpture du Carnaval. Mis au courant de l'événement par des amis qui ont fait le voyage auparavant, les trois artistes en provenance de Casablanca n'ont pu résister et se sont lancés dans l'aventure nordique.

« On a commencé par faire un premier contact par Internet avec les organisateurs », a raconté Omar à propos de cette non moins surprenante visite. « On a ensuite envoyé des photos et des croquis de la maquette qu'on avait conçue pour le projet », a poursuivi Abdellatif. Puis il y a eu l'attente de la réponse.

Et Omar se souvient bien de la réception du verdict tant attendu. « Quand on a su qu'on était sélectionné, ça a été un moment fort ! » Mais à voir le plaisir qu'ils ont juste d'en parler, il semble que le *high* se poursuit!

Tous trois diplômés de l'École des beaux-arts de Casablanca, ils sont des artistes professionnels. Habités à sculpter notamment le bois, ils ont dû s'adapter rapidement à cette matière qu'ils découvraient pour la première fois: la neige! « Le défi? C'est la taille de la pièce », s'est exclamé Omar pendant qu'Abdellatif tentait de calculer le temps consacré à la transformation de l'imposant bloc. « Six jours, je crois! »

Une chose est sûre, ils étaient conscients qu'ils l'avaient échappé belle, côté température. Sous l'agréable chaleur de cette fin d'après-midi, hier, Omar en riait bien. « Tout le monde nous dit qu'on amène le soleil, mais ne le dévoile pas », s'est esclaffé le capitaine, comme s'il craignait de perdre soudainement ses pouvoirs qui ont si bien marché jusqu'ici.

Car les trois artistes marocains comptent bien revenir en 2006. Forts de cette nouvelle expérience qui a permis la création d'une œuvre politique, intitulée *Nord-Sud*, ils s'en promettent déjà pour leur prochaine visite. « Peut-être qu'on pourra prendre le premier prix », a espéré le chef de l'heureux trio.

PAYS NORDIQUES ?

Mexique, Pérou, Argentine, Équateur... Il faut dire qu'aussi étrange que cela puisse paraître, ils sont nombreux les pays présents à l'International pour qui la neige est un élément plutôt rare. Ce qui n'empêche pas les participants de ces chauds endroits du globe de faire de belles réalisations.

Plusieurs artistes du froid se retrouvent d'ailleurs à voyager pour « suivre la neige », histoire de la sculpter, comme c'est le cas du double champion argentin, José Luis Torres. Et bon nombre de créateurs se retrouvent en contact avec les blocs



Aujourd'hui

- 7 février
- Plaines d'Abraham (place Desjardins)
- 18h: Bonhomme reçoit ses bénévoles et leur famille

TOUS LES JOURS

- Plaines d'Abraham (place Desjardins)
- Maison de glace
- Trampoline Jumpai
- Jeu de soccer géant
- La Pourvoirie de Bonhomme
- Promenades en carriole
- Rafting sur neige
- Cabane à sucre
- Centre de raquettes
- Glissades
- Site de la nation crie (samedi et dimanche)
- Animation au Village M. Christie — Kraft
- Place D'Youville (place Hydro-Québec)
- Marché des traditions
- Patinages

éphémères seulement en compétition! Ce qui laisse dire au sculpteur québécois Daniel Renaud que « la neige est en fait juste un autre matériau ». Preuve qu'au-delà de tout, l'art et ses créateurs surpassent la matière.

Touristes du jour



Mike et Anna Robbins (à gauche) avec Amanda et Matt Mooney

- Noms: Mike et Anna Robbins, Amanda et Matt Mooney
- Pays d'origine: États-Unis (Maine)
- Professions: Travailleur social, comptable, développeur de produits et travailleur dans le domaine de la vente.
- Ce qui les attire à Québec: le Carnaval

Il y a déjà un moment que le quatuor envisageait un passage au Carnaval. « On n'était jamais venu », s'est surpris Mike Robbins. Pourtant, les visiteurs en provenance du sud de la frontière n'habitent qu'à quatre heures de route. Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, ils ont profité de cette 51^e présentation pour découvrir la célèbre fête. Verdict unanime? « Fantastique! » Mais le groupe savait un peu dans quelle aventure il s'embarquait avant ce périple de quatre jours. « Dans le Maine, le Carnaval est tout de

même bien connu », a assuré Matt Mooney. C'est d'ailleurs par le bouche à oreille qu'ils ont découvert l'événement québécois. En vrais carnavaliers, ils ont dégusté le caribou et se sont amusés lors des nombreux *party* dans les bars. S'ils disent avoir été impressionnés par les sculptures de neige, le Palais de glace et les amusantes trompettes typiques pour la circonstance, c'est la météo qui a été la plus belle surprise! « Je n'ai même pas eu à enfiler mes caleçons longs », s'est réjouie Amanda!

... À SON ACHÈVEMENT



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Ces photos montrent un aperçu de leur travail, étape par étape.

GAZ À EFFET DE SERRE Les Québécois veulent des normes strictes

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

MONTRÉAL — Les Canadiens, et encore davantage les Québécois, voudraient qu'Ottawa se montre plus exigeant en matière d'environnement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un sondage Léger marketing, remis à la Presse canadienne, indique en effet que 81 % des Canadiens souhaiteraient que le gouvernement du Canada se montre plus strict envers les entreprises et les citoyens, afin que le Canada réduise globalement ses émissions de gaz à effet de serre.

Seulement 13 % des Canadiens ne voudraient pas que le gouvernement se montre plus sévère à cet égard.

Au Québec, le souci de la protection de l'environnement est encore plus manifeste, puisque 92 % des citoyens aimeraient que le gouvernement fédéral se montre plus exigeant en la matière. Seulement six pour cent des Québécois ne veulent pas qu'Ottawa soit plus exigeant en matière de réduction de ces gaz, jugés responsables du réchauffement de la planète.

De toutes les provinces ou régions du pays, c'est au Québec que l'on retrouve la plus grande proportion de citoyens qui tiennent à la ligne dure en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Le gouvernement du Canada doit justement dévoiler, d'ici le 16 février, date d'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, son nouveau plan d'action afin que le pays atteigne ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Le Canada avait ratifié le Protocole en 2002. Il s'est engagé à réduire d'ici 2012 ses émissions totales de gaz à effet de serre de six pour cent par rapport aux niveaux de 1990.

Dans la même veine, les trois quarts des Canadiens (74 %) se disent favorables à un accroissement des dépenses à l'environnement Canada pour la gestion des politiques d'environnement. La proportion de citoyens en faveur d'une telle augmentation des dépenses à l'environnement Canada grimpe à 83 % au Québec.

Le Québec est la province la plus ouverte à ce qu'Environnement Canada accroisse ses dépenses pour gérer les politiques canadiennes en matière d'environnement.

Ce sondage a été réalisé auprès de 1500 Canadiens adultes, du 4 au 9 janvier dernier. Il comporte une marge d'erreur de 2,6 %, 19 fois sur 20.

Le plus long smog hivernal qu'ait connu le Québec

MONTRÉAL (PC) — Le Québec n'a jamais connu jusqu'à maintenant un épisode de smog hivernal — une « brume sèche » — aussi long et aussi intense, de mémoire de chimiste et de météorologue.

C'est ce qu'a affirmé hier le chimiste en chef et responsable du Réseau de surveillance de la qualité de l'air à la Ville de Montréal, Claude Gagnon. De son côté, le porte-parole des services météo d'Environnement Canada, Jacques Lavigne, abondait dans le même sens, « de mémoire », précisait-il, faute d'avoir pu vérifier ses dossiers de statistiques.

La brume sèche, faite de particules toxiques, qui couvrirait Montréal hier, était si intense, racontait Jacques Lavigne en revenant du mont Royal, qu'il n'a pu photographier le stade olympique, complètement noyé dans les contaminants atmosphériques.

Certes, Montréal et d'autres villes de la vallée du Saint-Laurent, comme Québec, ont déjà connu en été des épisodes de smog qui ont duré plusieurs jours. Mais en hiver, un épisode de smog d'une semaine est « sans précédent », affirme Claude Gagnon, car le smog hivernal est le résultat d'autres sources de pollution, tout comme il doit compter sur des facteurs météorologiques favorables mais différents.

DRÔLE DE BRUME

Le smog d'été est essentiellement formé d'ozone, une molécule qui se forme lorsque la chaleur, la lumière et divers composés chimiques comme des composés organiques ou des composés azotés réagissent ensemble.

Mais en hiver, cette drôle de brume, qui ne disparaît pas au soleil, est le résultat non pas de réactions photochimiques comme en été, mais d'une accumulation de particules fines, explique le chimiste Claude Gagnon. Les trois principales composantes du smog qui sévit dans toute la vallée du Saint-Laurent, d'Ottawa à Québec avec un épilogue à Montréal, sont les particules émises par les poêles à bois, le sel des routes et des rues que les véhicules remettent en suspension dans l'air, ainsi que les particules ultrafines des moteurs diesels et des automobiles.

Comme l'air ne bouge pas depuis plusieurs jours, explique le responsable du système d'analyse de l'air de la métropole, les concentrations demeurent élevées. Depuis lundi dernier, elles ont dépassé tous les jours les 100 parties par million dans l'air alors que la zone « rouge », dite de danger pour la santé humaine, se situe à 50 ppm et plus.

Et cette fois, ajoute le chimiste, on ne peut pas blâmer l'Ontario et le Midwest américain de nous envoyer leur smog, comme en été, ce qui correspond généralement à 60 % du smog hivernal de Montréal. Cette fois-ci, le smog est un phénomène strictement local, à Montréal, à Québec ou à Ottawa.

À preuve, dit-il, en Ontario, où les masses d'air sont aussi stationnaires qu'à Montréal, la cote d'alerte n'a été dépassée au cours des derniers jours qu'à Cornwall, aux portes du Québec.

SUS AUX POÊLES À BOIS

Le responsable du réseau de surveillance de l'air de la métropole estime qu'il devient de plus en plus nécessaire de revoir le règlement 90 sur la pollution de l'air dans la région de Montréal afin de débattre de nouveaux facteurs favorables au smog, comme l'utilisation de plus en plus intensive des poêles à bois en milieu urbain concentré, et en particulier des poêles à bois non conformes aux normes de l'Environmental Protection Agency (EPA).

Il faudrait aussi réexaminer la norme actuelle qui exige l'arrêt de tous les moteurs de véhicules après quatre minutes de ralenti hors de la circulation, une norme que les policiers non seulement n'appliquent jamais, mais qu'ils sont souvent les premiers à enfreindre libéralement. Cette règle légale est aussi systématiquement enfreinte par les propriétaires de véhicules dotés de démarreurs à distance.

RAGE PARENTALE DANS LES ÉCOLES

Les parents perdent de plus en plus souvent les pédales

■ TORONTO (PC) — Qu'il s'agisse d'insultes proférées à l'endroit des directeurs ou de reproches adressés aux professeurs en pleine classe, les écoles canadiennes sont aux prises avec une augmentation des cas de rage parentale.

« Lorsque j'étais enfant et que l'école téléphonait à la maison, mon père me demandait : "Qu'est-ce que tu as fait ?" », a indiqué Terry Price, président de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. De nos jours, il y a un tel revirement de la situation que la réaction première des parents est de demander : "Qu'est-ce que le professeur a fait ?" Ils semblent vouloir blâmer n'importe qui sauf leurs enfants. »

Bien que les responsables des établissements scolaires qualifient la plupart des parents de civilisés et coopératifs, ils font remarquer que les tensions donnant lieu à des cas de rage au volant ou à la patinoire peuvent aussi se traduire par des explosions similaires à l'école.

Les parents se demandent maintenant, « qu'est-ce que le professeur a fait ? »

« Un nombre croissant de parents ne semblent avoir aucune difficulté à débiter des sottises à la secrétaire de l'école, à se précipiter (en classe) et à insulter le professeur (...) même en présence des enfants », a indiqué Rauda Dickinson, qui supervise des

écoles du conseil scolaire du district de Toronto situées dans le centre-ville de la métropole canadienne.

« Il s'agit d'une forme d'intimidation de la part des parents qui nous dégoûte lorsque nous en sommes témoins à l'arène, mais les directeurs et les professeurs doivent endurer la même chose dans les écoles », a ajouté l'ancienne directrice.

« Probablement une fois par semaine, il arrive que des parents ne parviennent à contrôler leur colère à cause des notes de leur enfant, ou une affaire de discipline, ou parce qu'ils estiment que leur enfant n'a pas assez joué pendant un match. Comparativement à ce qui se passait il y a quelques années, on voit ça partout. »

Ce mois-ci, les syndicats des enseignants de l'Ontario vont mener un premier sondage d'importance tant dans les écoles publiques que catholiques, demandant aux membres du personnel de ces établissements s'ils ont déjà été victimes d'intimidation physique ou verbale de la part des parents ou d'étudiants. Cette enquête a été préparée à la demande de la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario ainsi que de ses membres, a indiqué la vice-présidente de l'organisme, Sherry Rosner.

EN BREF

Un homme reçoit un médicament destiné à un autre patient

■ SAINT-HUBERT — Un homme qui s'est présenté à l'urgence d'un hôpital pour une grippe a reçu par erreur une injection de Fragmin, un médicament pour éclaircir le sang, qui était destinée à un autre patient. « C'est aberrant une erreur comme ça. Heureusement, il n'y a pas eu de conséquences graves sur ma santé », s'indigne Réal Delage. Le 25 janvier dernier, il a été transporté en ambulance à l'urgence de l'hôpital Charles-Le Moyne, à Greenfield Park, au sud de Montréal, pour des problèmes respiratoires et des douleurs thoraciques. L'urgence de l'hôpital étant bondée, il a dû attendre quelques heures avant de voir un médecin. Une fois qu'il a été vu, le docteur lui a dit de patienter quelques minutes. « Quelques minutes après, une infirmière est entrée et m'a dit qu'elle devait me faire une injection dans la cuisse ou le ventre », raconte l'homme de 47 ans. Il a opté pour la cuisse, sans savoir pourquoi on lui a ensuite remis la carte bleue qui était greffée au dossier. Il allait quitter quand un membre du personnel l'a interpellé en catastrophe.

« Ils m'ont dit qu'il y avait eu un erreur. Que j'avais reçu le mauvais médicament », raconte-t-il. En regardant la carte bleue qu'il avait mise dans ses poches, il a remarqué que ce n'était pas la sienne. Même s'il n'en veut pas au personnel de l'urgence, il souhaite que des mesures soient prises pour éviter de mêler d'autres dossiers. PC

COLLISION FRONTALE Trois morts dans le parc La Vérendrye

■ MONT-LAURIER — Trois personnes sont mortes et quatre autres ont été blessées lors d'une collision frontale survenue hier sur la route 117, dans la Réserve faunique La Vérendrye. L'incident implique une minifourgonnette dans laquelle se trouvaient cinq jeunes personnes ainsi qu'une camionnette comptant deux occupants. Dans une légère courbe, la minifourgonnette se serait retrouvée dans la voie inverse pour provoquer la collision fatale. Les victimes, deux hommes âgés de 20 ans et de 19 ans dans la minifourgonnette et une femme de 58 ans dans la camionnette, étaient originaires de l'Abitibi-Témiscamingue. PC

Le Service régional de reconnaissance des acquis et des compétences



Vous avez de l'expérience...

Vous travaillez depuis plusieurs années et n'avez aucun document officiel pour reconnaître vos compétences?

La reconnaissance des acquis est un excellent moyen qui vous permet :

- de confirmer vos compétences sur le marché du travail dans les secteurs suivants :
 - alimentation et restauration
 - assistance et soins à domicile
 - coiffure
 - construction
 - ébénisterie
 - et d'autres secteurs à venir
 - foresterie
 - mécanique de véhicules
 - secrétariat et comptabilité
 - soudage, usinage
 - électrotechnique
- d'augmenter vos chances d'obtenir un emploi ou encore d'améliorer vos conditions de travail;
- d'établir le bilan de vos compétences;
- de préciser vos besoins de formation;
- d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP).



Renseignez-vous dès maintenant au (418) 682-2666 poste 2310

2005

L'ANNÉE DE L'ACURA



Taux de location
3,8%

Location à partir de
298\$* par mois
48 mois

0\$* COMPTANT
DÉPÔT
DE SÉCURITÉ

Incluant :

- moteur VTEC™
- roues en alliage
- système de freins antiblocage (ABS) avec répartition électronique des freins
- toit ouvrant électrique
- climatisation automatique
- chaîne AM/FM/CD à 6 haut-parleurs et beaucoup plus...



Taux de location
3,8%

Location à partir de
338\$* par mois
48 mois

0\$* COMPTANT
DÉPÔT
DE SÉCURITÉ

L'auto de vos rêves... au taux de la réalité !

ACURA
Optima
QUÉBEC

4901, boul. des Galeries, Québec
(418) 622-8180 / 1 888 21-ACURA
www.acuraoptima.com



ACURA
acura.ca



*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois établis pour l'Acura EL (modèle ES365) et l'Acura RSX Premium (modèle DC385) 2005 neuves. Pour l'Acura EL, l'option 0 \$ comptant vous donne un versement mensuel de 298 \$ et un total des paiements de 14 304 \$. Pour l'Acura RSX, l'option 0 \$ comptant vous donne un versement mensuel de 338 \$ et un total des paiements de 16 224 \$. Taux de location annuel de 3,8 %. Un premier versement est requis et un acompte journalier éva exigé. Allocation de 24 000 km par année (fruits de 0,12 \$ par kilomètre supplémentaire), transport et préparation (1 050 \$), frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle préétablie. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Les récents diplômés universitaires ou collégiens peuvent être admissibles au programme donnant droit à une allocation allant jusqu'à 750 \$ sur certains modèles. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1^{er} au 28 février 2005.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS



« Il manque juste un avion au plafond et ce serait comme à la Cage aux sports », blague Charles Tremblay en parlant de son salon décoré pour l'occasion.

La fièvre du Super Bowl... dans un salon

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
PANormandin@lesoleil.com

■ Poteaux de buts gonflables, murs tapissés de publicités, produits promotionnels à perte de vue, 360 bières bien alignées. Non, ceci n'est pas la description d'un bar, mais plutôt du salon de Charles Tremblay. Dans une ambiance complètement survoltée, plus d'une vingtaine de personnes ont convergé hier soir chez ce fanatique de football pour assister à la victoire des Patriots.

En fait, Charles Tremblay n'a pas eu besoin de beaucoup de temps pour préparer sa maison à cette soirée annuelle, sorte de réveillon des sportifs. Seul le tapis en gazon synthétique étendu devant l'écran géant comme un terrain de football a dû être ajouté.

« Il manque juste un avion au plafond et ce serait comme à la Cage aux sports », blague Charles Tremblay. La comparaison est d'autant plus frappante lorsque les invités arrivent pour le botté d'envoi, un peu après 18h30. Les discussions sur les chances des Eagles de vaincre les Patriots s'enchaînent et la bière coule à flot.

Malgré les ressemblances, ces amateurs de football ne troqueraient pas leur place dans ce salon pour un banc dans un bar. « C'est plus intime, estime Luc Bédard, un inconditionnel de football. Il y a moins de monde qui vient juste pour faire le party. Quand tu vas au PEPS ou dans un bar, les gens sont plus là pour l'événement que pour le football. »

Mais pour Louis Tremblay, frère de l'hôte de la soirée, l'avantage est également financier. « Dans un bar, ça coûte cher. » Il évalue la facture de tout ce qu'il a consommé durant la soirée à 70 \$ s'il avait été dans un établissement privé.



Un match amical et un « tailgate party » ont même été organisés durant l'après-midi.

« Et, avec notre antenne, on a les annonces américaines. Tout le monde veut les voir, mais dans les bars, ce sont les annonces canadiennes », poursuit Louis Tremblay. D'ailleurs, si l'ambiance est survoltée pendant les jeux, le silence règne lorsque la pause publicitaire débute. « Quelqu'un veut les annonces de Canadian Tire ? » lance à la blague Charles Tremblay après un fou rire attribuable à un message publicitaire.

UNE TRADITION

Cette tradition a débuté au début de la saison de football lorsque les frères Tremblay ont décidé d'inviter certains clients du dépanneur qu'ils possèdent. De fil en aiguille, grâce au bouche à oreille principalement, la réunion dominicale a gagné en popularité.

Depuis, le groupe se réunit toutes les semaines chez Charles Tremblay pour écouter les parties. Lorsque des rencontres ont lieu le samedi et le dimanche, certains restent même pour la nuit, question de rester dans l'ambiance.

Les deux frères payent pour avoir accès à l'ensemble des parties disputées dans la LNF tout au long de la saison. « On se réunit avant et on décide quelles équipes on va regarder. Si c'est plate, on peut toujours changer de partie », indique Louis Tremblay.

Toutes les semaines, de nouveaux visages arrivent pendant que d'autres partent. Pas besoin de chaîne téléphonique, tout le monde sait que la porte de Charles Tremblay est grande ouverte. D'ailleurs, il ne fixe qu'une seule condition à l'entrée des gens. « En autant que vous connaissiez le football, vous êtes le bienvenu. Parce qu'ici, on parle juste de ça. »

Le groupe a même un cuisinier attiré, Luc Bédard, dit Bedou. S'il prépare parfois des pains à la viande ou des fajitas, le menu de la soirée du Super Bowl se limite à des hot dogs et de la pizza. « Je ne fais rien de compliqué pour ne pas manquer une seule minute de la partie », explique-t-il.

Luc Bédard a connu les frères Tremblay à leur dépanneur. Amateur du Rouge et Or, il les a invités à se joindre à son groupe lors des *tailgate partys* précédant les parties de la formation universitaire.

PIMENTER LA SOIRÉE

Question de pimenter la soirée, les deux frères Tremblay ont décidé de prendre pour les Eagles. La majorité des gens présents dans leur salon préfèrent les grands favoris du Super Bowl, les Patriots de la Nouvelle-Angleterre.

Pour ces amateurs, le football est une véritable religion. Charles et Louis Tremblay n'ont donc pas hésité à acheter chandails, ballons et autres effigies aux couleurs de leur équipe d'adoption.

Mais quand « leurs joueurs » offrent une mauvaise performance, les amateurs peuvent devenir très émotifs. L'un d'entre eux a d'ailleurs éclaté en sanglots lorsque son équipe a été éliminée de la course au Super Bowl, un peu plus tôt cette saison.

CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

La CRE confiante de former une société en commandite d'ici le 31 mai

IAN BUSSIÈRES
Collaboration spéciale

EAST BROUGHTON — Le président de la Conférence régionale des élus (CRE) de Chaudière-Appalaches, Jacques Pelletier, est confiant de pouvoir former d'ici le 31 mai une société en commandite qui se portera acquéreur du chemin de fer Québec Central, évitant ainsi de le voir passer à des intérêts américains.

Jean-Marc Giguère d'accord pour financer le projet afin que la ligne demeure une propriété québécoise

« J'évalue à 100% nos chances de réussite », a lancé mercredi le maire de Saint-Lambert lors d'une conférence de presse tenue avec le propriétaire de Québec Central, Jean-Marc Giguère, qui a accepté d'accorder un ultime délai de quatre mois pour permettre aux élus de monter un plan d'affaires.

Le maire a signalé que, déjà, huit personnes intéressées à investir dans le chemin de fer l'avaient contacté. « Présentement, nous aurions déjà les 7 à 10 millions \$ qu'il nous faut et nous pensons aller en chercher autant dans une société à capital de risque dans laquelle le privé et le public pourront se côtoyer », signale M. Pelletier.

Quant à M. Giguère, qui a acquis le Québec Central en 1999, il s'est dit d'accord pour financer de 8 à 10 millions \$ afin que le chemin de fer demeure une propriété québécoise et a assuré que l'offre d'achat qu'il accepterait ne serait pas nécessairement la plus élevée.

Présentement, des investisseurs américains lui ont offert une quarantaine de millions de dollars pour la voie ferrée mais refusent de s'engager à la maintenir en fonction pour 15 ans. Ils seraient plutôt intéressés à la démanteler pour en revendre les quelque 75 000 tonnes de fer qui vaudraient plus de 50 millions \$ et les nombreux terrains évalués à au moins 23 millions \$. « Si je vends aux Américains, ils pourront faire un profit de 50 millions \$ s'ils sont capables d'attendre ! », a d'ailleurs précisé M. Giguère.

Selon lui, la compagnie de chemin de fer Québec Central a terminé la dernière année en équilibre budgétaire malgré une aventure non rentable dans le domaine du transport de copeaux de bois.

Cependant, tant M. Giguère que les gens de la CRE de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie s'entendent à l'effet que des mesures devront être prises pour en rentabiliser l'exploitation et assurer son développement, dont notamment la fin de la gratuité pour l'utilisation des traverses par les clubs de motoneige et de VTT.



Selon Jean-Marc Giguère, la compagnie de chemin de fer Québec Central a terminé la dernière année en équilibre budgétaire malgré une aventure non rentable dans le domaine du transport de copeaux de bois.

► Cette semaine à Québec

- | | |
|--|--|
| <p>■ Lundi 7 février</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Conseil municipal de Québec, hôtel de ville de Québec à 17 h □ Débat de Participe-Présent: <i>La recours à la grève est-il dépassé?</i>, Musée de la civilisation à 19 h 30 <p>■ Mardi 8 février</p> <ul style="list-style-type: none"> □ 43^e congrès annuel de l'Institut des cadres fiscalistes, Château Frontenac <p>■ Mercredi 9 février</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Les Remparts de Québec reçoivent l'Océanic de Rimouski, Colisée à 19 h □ Conférence du D' Patch Adams: <i>Humour et médecine</i>, Capitole à 20 h | <p>■ Jeudi 10 février</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Lancement du projet de prévention au sujet des drogues du viol, Le Bal du Léopard à 17 h <p>■ Vendredi 11 février</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Bal de Bonhomme, à la salle de bal du Château Frontenac, à 18 h <p>■ Samedi 12 février</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Défilé du Carnaval, départ du Manège militaire à 19 h <p>■ Dimanche 13 février</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Salon de la moto et du VTT, Centre de foires de Québec □ Carnaval: spectacle de fermeture et départ de Bonhomme, Palais de glace à 16 h |
|--|--|

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES RELIÉES PAR INTERNET

La solution envisagée: les écrans de téléprésence

Pour y parvenir, des connexions à haute vitesse par satellite devront être mises en place

PIERRE ASSELIN
PAsselin@lesoleil.com

Des écrans de téléprésence pourraient relier les communautés autochtones d'un bout à l'autre du Québec entre elles, ont expliqué jeudi les responsables de la Corporation autochtone multimédia de Wendake (C@MW), à l'occasion de leur assemblée annuelle.

Le président de la Corporation, Rémy Robert Vincent, tente de convaincre les gouvernements d'accorder les fonds nécessaires pour permettre à chaque communauté de se doter d'un accès à haute vitesse, et ultimement à large bande passante.

C'est ce qu'ont récemment fait les membres de la communauté Naskapi de Kawawachikamach, dans la région de Schefferville, qui se sont pré-

valués d'un programme d'Industrie Canada pour établir un lien haute vitesse et à large bande par satellite, depuis octobre 2004. Mais il reste que plus de la moitié des 33 communautés n'ont présentement pas ce genre d'accès Internet haute vitesse, explique M. Vincent.

« S'il faut attendre que des câbles se rendent dans toutes les communautés, ça ne se fera pas avant 10 ou 20 ans », affirmait-il hier en marge de l'assemblée. Il demande plutôt qu'on permette aux communautés éloignées d'avoir un accès par satellite afin de profiter, comme ailleurs dans la province, des technologies de l'information et des communications pour améliorer leurs services de santé, d'éducation et permettre leur développement économique.

Les participants à l'assemblée ont d'ailleurs pu avoir un avant-goût de ce qu'ils pourraient faire s'ils disposaient d'un accès efficace.

Une démonstration produite à l'aide d'écrans de téléprésence et des « environnements immersifs » a été présentée

René Barsalo, directeur stratégies et développement pour la Société des arts technologiques (SAT), de Montréal, a fait une présentation des événements qu'ils réalisent à l'aide

d'écrans de téléprésence et des « environnements immersifs » où les spectateurs sont entourés d'un écran qui forme un dôme au-dessus de leur tête.

Les artistes de SAT utilisent ces technologies pour relier des endroits aussi éloignés que Montréal et Barcelone. Les gens peuvent se voir et se parler à travers des écrans panoramiques comme s'ils étaient en présence les uns des autres. La technologie coûte à peine quelques milliers de dollars, et la communication ne requiert pas l'usage du clavier ou de la souris, dit-il.

DÉJÀ DES IDÉES

La présentation a donné des idées à ceux qui participaient à l'assemblée, signalait M. Vincent. Certains

voyaient déjà des environnements immersifs en forme de tipis.

D'autres, comme le vice-président du C@MW, Jean-François Vachon, de l'Université du Québec à Chicoutimi, travaillent sur un projet qui mettrait cette technologie à profit. Il a présenté une demande de subvention pour aménager, dans chaque Centre d'accès communautaires Internet (CACI) autochtone, un mur de téléprésence qui deviendrait un point de chute où les gens pourraient se rendre pour se voir et se parler d'une communauté à l'autre, et que les centres culturels et les musées pourraient utiliser pour diffuser leur contenu.

« C'est l'idée qu'on vous propose d'explorer », a-t-il expliqué à l'assistance. « C'est faisable et à un faible coût, avec une technologie qui existe déjà. »

TABLEAUX DE LA PEINTRE GHITTA CAISERMAN

La SQ enquête toujours

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

Aucune accusation n'a encore été portée contre qui ce soit dans l'affaire des tableaux de la peintre Ghitta Caiserman présumément disparus. La Sûreté du Québec (SQ) a remis son dossier à un substitut du procureur général, qui a jugé les preuves insuffisantes et demandé un complément d'enquête.

Selon le sergent François Doré, du Service des communications de la SQ, les enquêteurs ont remis leur dossier à un procureur l'automne dernier. « L'enquête se poursuit puisque le procureur a demandé un complément », a indiqué le sergent Doré. Il n'a pas été possible de savoir hier si les enquêteurs avaient retrouvé les fameux tableaux de Ghitta Caiserman.

En juin dernier, les policiers de la SQ ont mené une perquisition dans un immeuble appartenant à Myriam Bédard et à son conjoint, Nima Mazhari. La SQ pensait y découvrir une vingtaine de tableaux appartenant à la peintre montréalaise Ghitta Caiserman, mais ils n'ont trouvé que des documents locatifs.

L'affaire est pour le moins mystérieuse. D'un côté, le père de Myriam Bédard, Pierre, affirme avoir, en 2001, gardé chez lui une vingtaine de tableaux de Ghitta Caiserman à la demande de sa fille. Dans l'affidavit rédigé par l'enquêteur Jean-François Talbot dans le but d'obtenir un mandat de perquisition, on apprend que Pierre Bédard

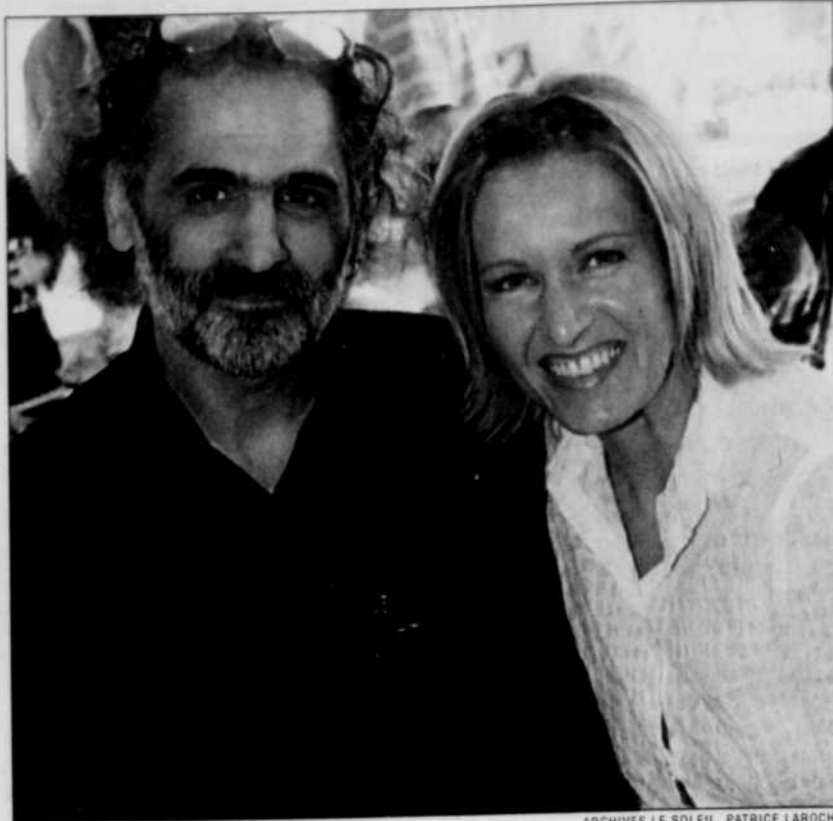
aurait rapporté lesdites toiles à sa fille en août 2001 parce que la situation avec son gendre était devenue conflictuelle.

De son côté, M. Mazhari affirme que Myriam Bédard n'a entreposé aucun tableau de Ghitta Caiserman chez son père. « Je n'ai moi-même jamais été en possession des tableaux de la peintre », jure-t-il.

C'est une lettre anonyme envoyée à Kathe Roth (la fille de Ghitta Caiserman) de même qu'aux ex-agents de Myriam Bédard, André Deuillard et Jean-Marc Saint-Pierre, qui est à l'origine de l'enquête de la SQ. Dans cette lettre, l'auteur dit avoir été en contact avec 19 toiles de Caiserman et a joint quatre photos.

Au bout du fil, hier, Nima Mazhari a précisé qu'aucun enquêteur de la SQ ne lui avait rendu visite depuis la perquisition de juin dernier. « Pour moi, il est clair qu'il s'agit d'un coup monté orchestré par Jean-Marc St-Pierre (l'ex-agent de Myriam Bédard), a réitéré Nima Mazhari, qui a partagé un atelier avec Ghitta Caiserman entre 1988 et 2001. Je trouve que la Sûreté du Québec a fait preuve de naïveté en enquêtant sur la base d'une lettre anonyme. Elle a vraiment été manipulée. »

Malgré tout, M. Mazhari n'a pas l'intention de poursuivre ceux qui auront terni sa réputation dans cette affaire. « Je ne veux pas gaspiller de temps, d'argent et d'énergie pour ça, et je ne veux pas m'embarquer dans une affaire de famille. Mais c'est sûr que si on se remet à nous déranger avec ça, on songera à poursuivre. »



En juin dernier, les policiers de la SQ ont mené une perquisition dans un immeuble appartenant à Myriam Bédard et à Nima Mazhari. La SQ pensait y découvrir une vingtaine de tableaux appartenant à la peintre montréalaise Ghitta Caiserman, mais ils n'ont trouvé que des documents locatifs.

ARCHIVES LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

EN BREF

LAURIER-STATION

Le restaurant-bar Philray ravagé par les flammes

■ Un violent incendie a complètement détruit le restaurant-bar Philray de Laurier-Station hier après-midi. Le commerce, qui abritait, en plus du bar et du restaurant, une salle de réception et au moins 24 unités de motel, est une perte totale, confirme Gérard Carrier des affaires publiques de la Sûreté du Québec. Devant l'ampleur du sinistre, les pompiers de l'endroit ont fait appel à leurs collègues de Sainte-Croix de Lotbinière. La police ne pouvait déterminer hier la cause exacte de l'incendie. La SQ ne pouvait pas davantage estimer les dommages, mais on sait que la valeur du bâtiment pourrait dépasser le million de dollars. Personne n'a été blessé puisque l'édifice était vide au moment du drame.

Jean-François Néron

QUÉBEC

Deux blessés dans un incendie dans le quartier Saint-Sauveur

■ Un pompier et un résident du quartier Saint-Sauveur ont été blessés dans un incendie qui a pris naissance vers 4 h dans la nuit de samedi à hier dans un logement situé au 305, rue Saint-Ambroise. Le locataire a subi des brûlures à un bras et le pompier a eu une côte fracturée. Les deux hommes ont obtenu hier leur congé de l'hôpital. Pierre Verreault du service des incendies de Québec explique que la présence d'un combustible trop près d'une lumière halogène serait à l'origine du sinistre. Les dommages sont évalués à 40 000 \$.

Jean-François Néron

Une subvention de 1 million \$ pour le port de Sept-Îles...

■ SEPT-ÎLES — La ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet, a profité de son passage à Sept-Îles la semaine dernière pour annoncer une subvention de 1 million \$ à l'administration portuaire de Sept-Îles. La première tranche de 500 000 \$, versée immédiatement, permettra au port de construire un tronçon de 1,8 kilomètre afin de relier la partie principale du port au terminal du futur traversier-rail, situé au quai La Relance. Le ministère des Transports accordera le reste de la somme lorsqu'un service maritime régulier sera mis en place afin d'assurer l'utilisation de ce nouveau lien ferroviaire. Le coût total du projet est évalué à 3 millions \$. La ministre Boulet a indiqué que ce projet s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la politique de transport maritime et fluvial du ministère, « qui vise à favoriser l'intermodalité et la complémentarité des divers réseaux de transport ainsi qu'à accroître l'utilisation du Saint-Laurent. »

Steve Paradis (collaboration spéciale)

... et 30 000 \$ pour un service de taxibus

■ SEPT-ÎLES — La municipalité de Sept-Îles a reçu une subvention de 30 000 \$ du ministère des Transports pour mettre en place un service de taxibus sur son territoire. Le service, qui fonctionnera selon des parcours préétablis, sera géré par la Corporation de transport adapté de Sept-Îles. Rimouski, Victoriaville et Valleyfield, notamment, possèdent déjà des services semblables. La subvention provient du programme d'aide au transport collectif des personnes.

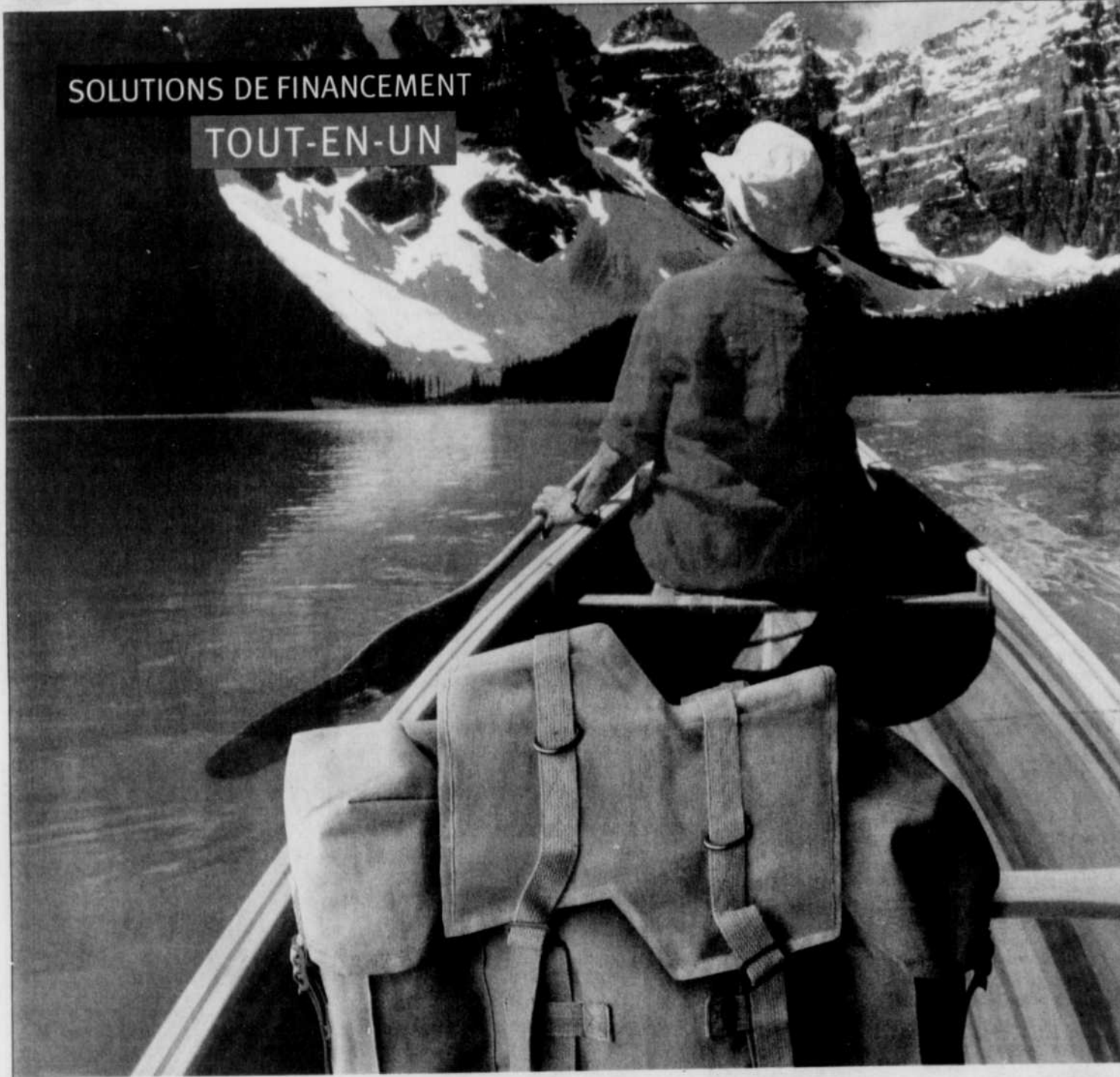
Steve Paradis (collaboration spéciale)

TÉMISCOUATA

Nouveaux logements pour les personnes âgées

■ DÉGELIS — Les personnes âgées du Témiscouata ont maintenant plus d'options en matière d'habitation, depuis l'inauguration récente de 17 nouveaux logements à Dégelis. Le manoir Rose Marquis a nécessité un investissement de 1,7 million \$, fruit d'un partenariat des secteurs public, communautaire et privé. Le député de Kamouraska-Témiscouata, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, M. Claude Béchard, a vanté la volonté de la communauté de permettre aux personnes âgées de bénéficier de logements adéquats tout en demeurant dans leur milieu. La Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec ont chacune versé la moitié de la somme de 1,2 million \$ consentie à la réalisation de ce projet. Le milieu s'est engagé concrètement grâce au versement de 300 000 \$ par la municipalité de Dégelis. Les autres coûts sont assumés par l'organisme qui en assure la gestion, au moyen d'un prêt hypothécaire garanti par la Société d'habitation du Québec.

Marc Larouche (collaboration spéciale)



SOLUTIONS DE FINANCEMENT
TOUT-EN-UN

PLANIFIER L'AVENIR PEUT ÊTRE TRÈS REPOSANT

LA NOUVELLE FAÇON SIMPLIFIÉE DE FINANCER VOS PLUS BEAUX PROJETS

Le nouveau Tout-En-Un^{MD} de la Banque Nationale vous permet de mettre à profit la valeur nette de votre maison ou de vos placements*.

Vous pouvez ainsi investir dans vos REER sans avoir à négocier un autre moyen de financement ou encore, saisir les occasions de placement au moment où elles se présentent.

On peut vous aider

1 888 TELNAT-1 www.bnc.ca

BANQUE NATIONALE
LA PREMIÈRE BANQUE AU QUÉBEC

*La Banque se réserve le droit de déterminer ce qui constitue un placement admissible. Certaines conditions s'appliquent. Sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque. MD: marque déposée de la Banque Nationale du Canada.

BAS-SAINT-LAURENT

Les cerfs de Virginie menacés par les rigueurs de l'hiver

Les gestionnaires de la faune ont besoin de 25 000\$ pour renflouer le Plan de nourrissage d'urgence

ERNIE WELLS

Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Les gestionnaires des territoires fauniques du Bas-Saint-Laurent se serrent les coudes dans une vaste opération de financement, visant à renflouer la caisse du Plan de nourrissage d'urgence du cerf de Virginie.

Conscients qu'ils sont dépendants des rigueurs de l'hiver qui fragilisent l'espèce au point d'entraîner la mort de 40% de la population de cerfs, les délégués de réserves, de zecs et de pourvoiries souhaitent recueillir 25 000 \$ d'ici le 6 juin. Cette souscription se traduit par un tirage mené par l'association Chasse et Pêche de la Mitis. Les organisateurs comptent vendre 6000 billets pour l'obtention de 12 grands prix, principalement des excursions de chasse et de pêche, d'une valeur totale de 4420 \$.

Ce Plan de nourrissage d'urgence a été créé en 1997 avec une mise de fonds de 160 000 \$ des Ressources naturelles, de l'Environnement et de la Faune, de la Fondation de la faune du Québec et le CRC-D-BSL. Après six interventions d'urgence dans 13 ravages, la facture s'est élevée à 155 000 \$.

Le seul hiver 2002-2003 a nécessité 82 tonnes de moulée (55 000 \$) pour soutenir les cerfs des ravages de Causapsal, Varin, Duchénier, Biencourt, Lac-des-Eaux-Mortes et Grande-Rivière.

Aujourd'hui, le fonds a 108 000 \$ en caisse. « Un hiver catastrophique nécessiterait une intervention de 100 000 \$ dans les grands ravages. Il faut réapprovisionner le fonds avant de devoir quêter au fanal! » croit le biologiste responsable de l'espèce à Faune Québec à Rimouski, Jean Lamoureux.

Confinés dans leurs quartiers d'hiver, les chevreuils en quête du peu de nourriture disponible s'épuisent dans une neige abondante. Amaigris, ils deviennent vulnérables à la prédation et plusieurs succombent à la famine. « D'où l'importance de nourrir les cerfs dans leurs ravages », soutient le spécialiste. Douze associations fauniques et forestières, la municipalité de Pohnégamook et 70 volontaires, assurent la distribution de la moulée de survie du cerf.

Des hivers rigoureux du début des années 90 devaient entraîner le déclin de l'espèce du chevreuil au point d'interdire la chasse sportive en 1993, 1994 et 1995, entraînant des pertes économiques de 2 millions \$ par an au Bas-Saint-Laurent. Une situation dramatique que les gestionnaires ne veulent plus revivre.

L'association Chasse et Pêche de la Mitis a lancé une campagne de souscription



Le seul hiver 2002-2003 a nécessité 82 tonnes de moulée (55 000 \$) pour soutenir les cerfs des ravages de Causapsal, Varin, Duchénier, Biencourt, Lac-des-Eaux-Mortes et Grande-Rivière.

ÉVÈNEMENT 4 ROUES MOTRICES



Le véhicule peut différer de celui qui est représenté.

LA NOUVELLE FIVE HUNDRED SE à transmission intégrale

- MOTEUR V6 DURATEC 3 L DE 203 CH • BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE À VARIATION CONTINUE • SIÈGES SURÉLEVÉS
- ENTRÉE SANS CLÉ À TÉLÉCOMMANDE

MODÈLE À TRANSMISSION INTÉGRALE À PARTIR DE

32 045 \$*

SOUDAIN, L'HIVER EST UN JEU D'ENFANT.



Le véhicule peut différer de celui qui est représenté.

LE NOUVEAU FREESTYLE SE à transmission intégrale

- MOTEUR V6 DURATEC 3 L DE 203 CH • SUSPENSION À 4 ROUES INDÉPENDANTES • BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE À VARIATION CONTINUE

MODÈLE À TRANSMISSION INTÉGRALE À PARTIR DE

36 045 \$*



Le véhicule peut différer de celui qui est représenté.

ESCAPE XLS 4x4 2005 à transmission intégrale

- MOTEUR DURATEC À 4 CYLINDRES DE 2,3 L ET 153 CH • TRANSMISSION 4x4 INTELLIGENTE • SUSPENSION À 4 ROUES INDÉPENDANTES

MODÈLE À TRANSMISSION 4x4 INTELLIGENTE À PARTIR DE

28 325 \$*



Le véhicule peut différer de celui qui est représenté.

EXPLORER XLS 4x4 2005

- MOTEUR V6 DURATEC 4 L DE 210 CH • TRANSMISSION 4x4 AUTOMATIQUE CONTROLTRAC™ II • SUSPENSION À 4 ROUES INDÉPENDANTES

À PARTIR DE

39 045 \$*

OFFRE SPÉCIALE D'UNE DURÉE LIMITÉE

LOUEZ OU ACHETEZ UN MODÈLE FIVE HUNDRED, FREESTYLE, ESCAPE, EXPLORER, EXPEDITION OU EXCURSION 2005 EN STOCK

OBTENEZ JUSQU'À

500 \$**

APPLICABLE À L'ACHAT D'ACCESSOIRES FORD AUTHENTIQUES, DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PROLONGÉ FORD OU D'UN SERVICE D'ENTRETIEN SERVICE DE QUALITÉ.






Bien pensé

ford.ca

*Prix de liste indiqués seulement. **Transport (Escape/Explorer : 995 \$; Freestyle/Five Hundred : 1 095 \$), immatriculation, assurances et taxes applicables en sus. Ces offres sont d'une durée limitée et peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Votre conseiller Ford peut vendre mieux cher. Le prix annoncé pour le modèle Explorer inclut une remise taxable de constructeur de 1 000 \$. Les taxes doivent être calculées sur le montant total à l'achat avant la déduction de la remise. ***Taxes et frais d'installation applicables, le cas échéant, sur accessoires Ford, au Programme d'entretien prolongé Ford et au service d'entretien Service de Qualité. Le total de l'achat peut s'élever à plus de 500 \$, la différence étant payable par l'acheteur. Le bon de 500 \$ est non monnaie. Il est échangeable chez les concessionnaires Ford du Canada au moment de l'achat ou de la location du véhicule et est valide jusqu'au 31 février 2005 inclusivement. Les taxes doivent être calculées sur le montant total à l'achat incluant la valeur des accessoires ou des services acquis avec le bon. Cette offre peut être combinée à d'autres offres. Consultez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails.

LE QUÉBEC ET LE CANADA

Duceppe ne quittera pas le Bloc pour le PQ

Le chef s'y engage devant le Forum jeunesse

MARC LAROUCHE

Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Gilles Duceppe n'a pas l'intention de quitter le Bloc québécois pour devenir membre du Parti québécois et remplacer Bernard Landry, dont le leadership est remis en question. Au contraire. Devant plus de 225 délégués du Forum jeunesse du Bloc, à Rivière-du-Loup, il a réaffirmé sa confiance envers le chef du PQ et a assuré qu'il demeurerait à la tête de la formation souverainiste fédérale.

Curieusement, la seule proposition d'urgence rejetée, a été celle qui demandait justement à M. Duceppe de demeurer à la tête du Bloc. « Les jeunes n'ont tout simplement pas voulu imposer un choix à leur chef. Il a affirmé qu'il resterait et tous sont satisfaits », commente le député bloquiste de Montmagny-Rivière-du-Loup, Paul Crête. « Ils ne m'ont pas demandé de partir et j'ai confirmé que je demeurais à la tête du Bloc », ajoutait Gilles Duceppe, indiquant que la crédibilité de Bernard Landry était acquise depuis des années.

« Le PQ est en avance dans les sondages. L'option souverainiste obtient 48,8% de la faveur populaire, le taux le plus élevé jamais noté entre deux référendums. Si je quitte Ottawa pour Québec, ne pensez-vous pas que cela donnera l'idée à Paul Martin de déclencher des élections pendant que nous serons en course au leadership? Nous avons une cause commune et je suis déterminé à gagner le prochain scrutin », disait-il, ajoutant toutefois que rien n'était impossible une fois l'élection fédérale passée.

« Je n'ai jamais eu de plan de carrière, alors je ne peux vous répondre. Je me pose toujours trois questions: qu'est-ce qu'il y a à faire, suis-je capable de le faire et ai-je le goût de le faire. Pour l'instant, je veux gagner la prochaine élection fédérale », a-t-il lancé, ajoutant que le Bloc sera très vigilant lors de la présentation du budget.

« S'il n'y a rien pour la famille, l'Assurance-emploi, le déséquilibre fiscal et d'autres dossiers importants, mais qu'il y a de l'argent pour envoyer des soldats en Irak et pour le bouclier antimissiles américain, ça va brasser. »

LA SOUVERAINETÉ

La question souverainiste a été au cœur des discussions, d'ailleurs tenue sous le thème de la nécessaire souveraineté, et qui a affiché le plus important taux de participation de l'histoire du Bloc. « L'année 2005 sera une année charnière pour le mouvement souverainiste. Il est fort possible que nous retournerions en élection fédérale rapidement. Au Québec, le gouvernement Charest est en pleine crise. C'est l'occasion ou jamais d'entamer les préparatifs, de reprendre l'initiative politi-



Devant les militants de, le chef du bloc a affirmé qu'il était au Bloc québécois pour y rester, malgré les spéculations qui l'envoient à la direction du PQ

que et de faire en sorte que notre projet souverainiste soit au centre du débat public. « Nous ne haïssons pas le Canada. Nous voulons être souverains parce que le Québec est un grand pays », disait M. Duceppe, ovationné par des délégués gonflés à bloc scandant « on veut un pays », lorsque, paraphrasant le groupe Loco Locass, il a lancé qu'il fallait libérer le Québec des libéraux.

Les délégués ont élu Chantale Bou-

chard à la présidence, une jeune étudiante en droit à l'UQAM, originaire du Lac-Saint-Jean. « Notre priorité va à la mobilisation des jeunes souverainistes et nous avons confiance que notre message sera entendu », disait-elle. Parmi les propositions majeures retenues, mentionnons l'appui de la question du droit de vote à 16 ans, ce qui, selon la nouvelle présidente, permettra de conscientiser les jeunes à l'appareil politique plus rapidement.

Le PQ se défend de sombrer dans la morosité

Bernard Landry croit qu'il obtiendra un bon résultat au vote de confiance au congrès de juin

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

PANormandin@lesoleil.com

Difficile fin de semaine pour le chef du Parti québécois, Bernard Landry qui, après s'être fait montrer la porte dans un sondage, a dû démentir la morosité de son parti. Refusant de commenter le sondage CROP selon lequel 60% des Québécois souhaitent le voir partir, le politicien s'est contenté de répéter qu'il pensait obtenir un bon résultat au vote de confiance au congrès de juin.

Mais lors d'un congrès de circonscription samedi, Jacques Côté, député péquiste au Saguenay, a invité son chef et son entourage « à regarder attentivement le sondage ». L'homme attribue toutefois la baisse de popularité de M. Landry à la lutte interne qui a sévi au PQ. « Les gens en parlent et nous interrogent à savoir s'il ne vaudrait pas mieux regarder du côté de la chefferie si on veut aller plus loin », indique M. Côté qui se dit toujours derrière son chef.

GESTE INUSITÉ

Pressé de toutes parts afin qu'il démontre sa vitalité, le Parti québécois a même, dans un geste inusité, rendu publiques ses statistiques internes sur son membership. Selon les fi-



Selon un sondage publié samedi, 60% des Québécois souhaitent que le chef du PQ Bernard Landry quitte la présidence du parti.

chiers du PQ, 95 000 personnes peuvent participer et voter lors des activités du parti. Sur ce nombre, 25 000 ont toutefois omis de renouveler leur

carte de membership. Ils ne perdent pas pour autant leurs privilèges pendant un an.

Le PQ a décidé de diffuser ces chiffres à la suite de la publication d'un article dans les pages de *La Presse*, samedi. Selon les informations du quotidien montréalais, le parti ne compterait plus que 50 000 membres, contre plus de 100 000 sous l'ère de Jacques Parizeau.

Le texte rapportait également que la formation politique souffrait d'un manque d'argent. Le PQ admet avoir « hérité d'une dette importante à la suite des dernières élections ». « Des choix ont été faits et des changements ont été apportés », indique un communiqué publié hier. Le texte tente ainsi d'expliquer le récent licenciement de Michel Lepage, sondeur attitré depuis 30 ans et la décision de ne pas envoyer de représentants à Porto Alegre.

Le PQ souligne toutefois que sa campagne de financement 2004 a permis de récolter 3,2 millions \$. De plus, la situation financière de ses associations de circonscriptions s'améliorerait. Si la moitié d'entre elles n'ont pu verser leur cotisation en 2003, seulement une trentaine ont éprouvé ce problème l'an passé.

Avec la Presse canadienne

COMMISSION GOMERY

« Un soap qui fait mal »

L'enquête sur les commandites nuit à l'image du gouvernement, admet Jean Lapierre

SYLVAIN LAROUCHE

Presse canadienne

■ OTTAWA — Le gouvernement libéral souffre grandement de la Commission Gomery sur le scandale des commandites, qu'il a lui-même mise sur pied, admet le lieutenant du premier ministre Paul Martin au Québec, Jean Lapierre.

« Le problème, au Québec, c'est qu'il y a, chaque soir, un *soap* (feuilleton) à la télévision qui s'appelle Gomery », constate M. Lapierre, en entrevue à la Presse canadienne.

« Ça détourne l'attention de notre public de notre bilan et de nos réalisations, parce que chaque soir, c'est comme le supplice de la goutte, ajoute le ministre des Transports. Et ça sera comme ça jusqu'en mai. »

L'enquête publique du juge John Gomery, en marche depuis septembre, entendra cette semaine ses derniers témoins à Ottawa: l'ancien chef de cabinet de Jean Chrétien, Jean Pelletier, M. Chrétien lui-même, puis M. Martin à la toute fin. Ensuite, les travaux se déplaceront à Montréal, où sont convoqués les représentants des agences de publicité impliquées dans le scandale.

« Il est très difficile de faire passer un message positif lorsque, chaque soir, la réputation des politiciens — et des politiciens libéraux — est en jeu. Je pourrais toujours dire que je n'étais pas là (lors du scandale) et que ce n'est pas de mes affaires, mais franchement, l'image (du Parti libéral) est affectée chaque soir au Québec. »

Jean Lapierre ne nie pas que les ministres fédéraux québécois se soient opposés à la mise sur pied d'une commission d'enquête sur le scandale, par crainte de conséquences négatives pour les libéraux. « Mais le premier ministre, extrêmement transparent, voulait s'assurer qu'on avait la vérité, justifie-t-il. Et tous les jours, on a les résultats de ça. C'est le prix à payer pour l'intégrité. Avant d'arriver au bout, tous les jours, c'est pénible. »

CONTEXTE MAUVAIS

Le contexte actuel est mauvais, estime le ministre, puisque « tout le monde est un coupable potentiel ». Il espère donc de tout cœur que le gouvernement ne sera pas défait sur le budget, en mars, puisqu'il voit mal son parti repartir en campagne avec le scandale en toile de fond.

« Personnellement, j'aimerais bien mieux que tout ça soit derrière nous au moment d'une élection, parce qu'autrement, on ferait une autre élection sur des suppositions, reconnaît-il. Et c'est beaucoup plus dur. »

Peu d'analystes s'attendent à ce que le gouvernement perde le vote sur le budget, mais M. Lapierre rappelle qu'un accident est vite arrivé en situation minoritaire. Il se souvient encore de la surprise qu'il avait eue, comme jeune député libéral en 1979, lorsque le gouvernement conservateur de Joe Clark avait été défait sur un vote budgétaire. « Quand le décompte est donné, tu

garroches tes papiers en l'air, tu fais croire que tu es bien content, mais tu retournes dans ton bureau et puis tu es en panique! »

DUCEPPE ET CHAREST

Mais dans l'éventualité où les électeurs seraient appelés aux urnes en 2005, le ministre responsable du Québec semble préférer que Gilles Duceppe quitte la direction du Bloc pour celle du Parti québécois.

« J'ai l'impression qu'il (M. Duceppe) se prépare pour ça (remplacer Bernard Landry), croit Jean Lapierre. Il vient de faire une tournée du pays qui ne servait aucunement à récolter des votes pour le Bloc. C'était plutôt pour montrer qu'il peut être un « homme d'État », un premier ministre. Ça fait tellement longtemps qu'il est à Ottawa, il est ambitieux, mais il doit attendre de voir si Landry échouera (au vote de confiance de juin). Il ne poussera pas Landry vers la sortie — d'autres s'en occupent — mais quand le poste sera ouvert, je n'ai aucun doute qu'on le recrutera. »

Les commentaires sont certes intéressés politiquement, mais ils viennent d'un homme qui, pendant plusieurs années, a conseillé régulièrement le chef bloquiste, jusqu'à son retour en politique, au début 2004. Mais les deux sont désormais adversaires.

« Duceppe n'a jamais été testé au gouvernement, note le ministre. Toute sa carrière, il n'a fait que se plaindre. Il n'a jamais eu à faire les choix difficiles qu'impose un gouvernement. »

Par ailleurs, Jean Lapierre ne se gêne pas pour faire une analyse peu flatteuse du premier ministre Jean Charest, pourtant libéral comme lui.

« Il vit une période difficile, c'est évident, vous avez juste à lire les journaux », lance-t-il, en précisant néanmoins qu'il « s'entend bien » avec M. Charest. « Son style n'est peut-être pas encore installé », avance-t-il, en faisant référence à la décision controversée sur le financement des écoles juives et à celle, toujours attendue, sur l'emplacement du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

« Je pense qu'au moment où il a quitté la scène politique fédérale pour venir au provincial, il a eu des problèmes, comme moi j'ai eu des problèmes d'ajustement en partant de la radio et de la télé pour m'en venir en politique », explique M. Lapierre, à qui on a reproché une mauvaise campagne électorale au printemps dernier.

« Être premier ministre, ça s'apprend chaque jour et, en tout cas, disons que c'est un apprentissage assez ardu (pour Jean Charest) », estime le député d'Outremont.

ATTENTATS CONTRE LES É.-U.

Lapierre craint que le Canada soit utilisé comme tremplin

OTTAWA (PC) — Le « pire cauchemar », pour le ministre fédéral des Transports serait qu'un attentat terroriste soit mené contre les États-Unis à partir du territoire canadien.

Jean Lapierre dit craindre que le Canada ne soit utilisé comme « tremplin » pour attaquer notre voisin du sud, un événement qui, le cas échéant, paralyserait la frontière et aurait de graves répercussions économiques. « C'est ce que je tente d'éviter, c'est ma priorité en tant que ministre des Transports », a dit M. Lapierre, en entrevue à la Presse canadienne.

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, le gouvernement fédéral a consacré plus de 8 milliards \$ au renforcement des services de sécurité, de police, et de surveillance aux postes frontaliers, dans les ports de mer et les aéroports.

La vérificatrice générale Sheila Fraser a mis en cause certaines mesures et le comité sénatorial sur la sécurité a

relevé plusieurs lacunes dans le système antiterroriste canadien. Dans les sondages d'opinion, les Canadiens relèguent souvent la sécurité loin derrière d'autres priorités comme la santé, l'économie et l'environnement.

Pour M. Lapierre, Canadiens et Américains perçoivent la question de la sécurité nationale différemment. « Nous devons nous ajuster, parce que nous n'avons jamais été une nation qui s'est inquiétée pour sa propre sécurité. »

Le ministre interprète cette relative insouciance des Canadiens au sujet de la sécurité non comme de l'indifférence, mais comme une conviction que l'État va s'occuper de la sécurité de la population. « Je pense qu'ils comptent sur le gouvernement et c'est pourquoi j'en prends pleinement la responsabilité. »

Cette responsabilité s'étend non seulement aux Canadiens « mais aussi à nos voisins, qui peuvent être des cibles », a-t-il ajouté.

LE MONDE

EN BREF

ÉTATS-UNIS

2008: Cheney dit non

■ WASHINGTON — Le vice-président Dick Cheney a affirmé hier qu'il ne sera pas candidat aux élections présidentielles de 2008, ajoutant qu'il « s'en irait » à l'expiration du mandat du président George W. Bush. M. Cheney, qui a survécu à plusieurs accidents cardiaques, avait déjà dit n'avoir aucune ambition présidentielle. Il a répété sa position lors d'un entretien accordé à la chaîne américaine Fox. « En 2009, j'aurai 68 ans. J'aimerais aller à la pêche et passer du temps avec mes petits-enfants, c'est mon dernier mandat, je ne prévois plus de me présenter à rien », a-t-il poursuivi. AFP

Les Tsunamis Bowl

■ JACKSONVILLE — Les anciens présidents Bill Clinton et George Bush ont profité hier du Super Bowl (la finale du championnat nord-américain de football US) pour de nouveau encourager les dons à destination des pays d'Asie ravagés par les tsunamis du 26 décembre. Les deux anciens chefs de la Maison-Blanche, désignés par l'actuel président George W. Bush pour superviser la collecte de fonds, ont expliqué que plus de demi-milliard \$US avaient déjà été recueillis aux États-Unis. « Je pense que nous faisons quelque chose de bien », a déclaré Bill Clinton. George Bush et lui doivent se rendre du 19 au 21 février dans les pays touchés par les tsunamis. AP

Amputations bâclées

■ WASHINGTON — Des militaires américains non qualifiés ont pratiqué des amputations et réutilisé des tubes respiratoires usagés pour soigner des détenus dans la prison surpeuplée d'Abou Ghraïb après la chute de Bagdad, rapporte l'hebdomadaire *Time* à paraître aujourd'hui. Le magazine précise que l'un des médecins a aussi reçu l'ordre de dissimuler un homicide à l'intérieur de la prison. Jusqu'à 7000 prisonniers étaient entassés à Abou Ghraïb mais aucun médecin n'y était affecté en permanence durant l'essentiel de 2003 après la chute de Bagdad, poursuit l'hebdomadaire. La prison d'Abou Ghraïb est également tristement célèbre pour être le centre de détention où des militaires américains se sont livrés à des sévices sur des prisonniers irakiens. AFP

IRAN

Pauvres femmes!

■ TÉHÉRAN — Le rapporteur spécial de l'ONU sur les violences à l'égard des femmes a critiqué hier la République islamique de l'Iran, estimant notamment que les lois de ce pays n'offraient pas de protection aux victimes de mauvais traitements. « Dans la famille, les femmes font face à la violence sexuelle, physique et psychologique, ainsi qu'à la discrimination sexuelle », a déclaré M^{me} Yakin Ertürk, lors d'une conférence de presse à Téhéran. Selon elle, les lois iraniennes « n'offrent pas de protection aux victimes de violence conjugale, et il est difficile d'échapper à la violence par le divorce », a-t-elle dit, ajoutant que les « des victimes devaient faire face à « des procédures judiciaires très longues et à la stigmatisation » de leur comportement. AFP

NÉPAL

Menace de paralysie

■ KATMANDOU — La guérilla maoïste a averti qu'elle paralyserait le Népal à partir de dimanche prochain si le roi conserve les pleins pouvoirs, alors que le nouveau gouvernement a menacé quiconque tenterait d'organiser des grèves dans le pays où l'état d'urgence a été instauré. Le dirigeant des maoïstes, Prachanda, a demandé au roi Gyanendra de « revenir immédiatement sur ses mesures rétrogrades », sinon, a-t-il dit, « notre parti sera forcé d'instaurer un blocus au niveau national et une grève de la circulation pour une durée indéterminée à partir du 13 février ». AFP

JORDANIE

Romance dans le Net

■ AMMAN — Une romance naissante dans le Net entre un Jordanien et une Jordanienne s'est transformée en une querelle publique après que les deux protagonistes eurent découvert, lors d'une première rencontre, qu'ils étaient en fait époux et femme, a rapporté hier l'agence Pétro. Bakr Melhem et son épouse étaient séparés depuis plusieurs mois en raison d'incompatibilité d'humeurs, mais l'ennui et la chance les avaient de nouveau réunis grâce à un clavardage dans Internet, a indiqué l'agence. AFP

RÉÉLU GRÂCE AUX TSUNAMIS



Le premier ministre Thaksin Shinawatra, que l'on voit ici en compagnie d'un orphelin des tsunamis, a rallié 375 des 500 sièges de la Chambre des représentants, lors des législatives d'hier, en Thaïlande. Selon les sondages réalisés à la sortie des urnes, son parti a obtenu cette très large majorité qui lui permettra de gouverner seul. Premier chef du gouvernement élu à aller au terme de son mandat de quatre ans, Thaksin Shinawatra, porté par le soutien des classes rurales défavorisées et profitant de sa gestion des tsunamis du 26 décembre, était donc assuré d'obtenir un deuxième mandat, fait sans précédent dans le pays. Shinawatra, 55 ans, un millionnaire qui a construit sa fortune dans les télécoms, avait obtenu un premier mandat en 2001, marqué par du népotisme, la grippe aviaire et des querelles religieuses. AP et AFP

Coup d'État déguisé au Togo

■ LOME (AP et AFP) — Les députés togolais ont donné hier leur caution à l'arrivée au pouvoir du fils du président défunt, en le désignant nouveau président de l'Assemblée nationale et en amendant la Constitution pour lui éviter d'avoir à convoquer des élections anticipées.

Par ce subterfuge, le nouvel homme fort du Togo, Faure Gnassingbé, fils du président Gnassingbé Eyadéma, 69 ans, décédé la veille d'une crise cardiaque, espère donner un vernis légal à sa nomination précipitée comme président du Togo, dénoncée comme un coup d'État par l'Union africaine et la communauté internationale.

La France, qui a 2500 ressortissants dans ce pays, a mis en alerte ses troupes dans les États voisins.

En effet, la Constitution togolaise prévoit qu'en cas de décès du chef de l'État, le président de l'Assemblée nationale assure l'intérim de la présidence jusqu'à la tenue de nouvelles élections dans un délai de 60 jours.

Lors d'une séance extraordinaire, les députés togolais — issus pour la plupart du parti présidentiel — ont donc approuvé à une très large majorité (67 voix pour, 14 contre) la désignation de Faure Gnassingbé comme nouveau président de l'Assemblée nationale. Dans la foulée, ils ont adopté un amendement constitutionnel lui

permettant d'achever le mandat présidentiel de son père jusqu'à son terme de 2008, sans avoir besoin de convoquer d'élections anticipées.

Cette séance parlementaire visait à effacer le sentiment d'illégalité qui l'accompagnait sa nomination précipitée comme nouveau président du Togo, quelques heures seulement après le décès de son père.

L'état-major de l'armée, qui a immédiatement prêté allégeance à Faure Gnassingbé, a expliqué que le président de l'Assemblée nationale, Faubare Ouattara Natchaba, se trouvait à l'étranger au moment du décès de Gnassingbé Eyadéma et qu'il fallait prévenir toute vacance du pouvoir.

En fait, le président de l'Assemblée nationale, de retour de Bruxelles, est arrivé dès samedi soir à Cotonou, la capitale économique du Bénin voisin, mais il n'a pas pu rentrer dans son pays puisque toutes les frontières terrestres, maritimes et aériennes du Togo avaient été fermées sur ordre des autorités.

Mobilisation pour l'otage italienne

■ BAGDAD (AFP et AP) — La secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, a multiplié les assurances quant au maintien de l'unité de l'Irak, lors de sa visite en Turquie, tandis que l'Italie se mobilisait pour faire libérer la journaliste Giuliana Sgrena, 56 ans, dont l'enlèvement, vendredi, a été revendiqué par un second groupe islamiste.

Entre-temps, des insurgés ont attaqué hier soir un commissariat au sud de Bagdad, déclenchant une fusillade au cours de laquelle 22 policiers et soldats irakiens ont été tués, ainsi que 14 assaillants, selon la police irakienne. Cette attaque a été plus tard démentie par l'armée américaine.

Avant de s'envoler hier après-midi pour Israël, nouvelle étape de sa tournée en Europe et au Moyen-Orient, Condoleezza Rice a voulu rassurer les dirigeants turcs. La Turquie redoute la création d'un État indépendant kurde dans le nord de l'Irak, perspective propre à raviver les aspirations séparatistes de sa propre minorité kurde.

M^{me} Rice a également tenté de nuancer l'inaction des troupes américaines devant la présence de quelque 5000 rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatistes kurdes de Turquie) dans le Kurdistan irakien : « Le territoire irakien ne devrait jamais être un endroit à partir duquel le terrorisme peut être dirigé contre ses voisins », a-t-elle notamment dit.

AUTRES PRISES D'OTAGES

Par ailleurs, quatre techniciens égyptiens oeuvrant pour une firme de téléphones portables ont été pris en otages, hier, ravivant la crainte d'une autre vague de séquestrations en Irak. L'enlèvement de l'Italienne Giuliana Sgrena, journaliste au quotidien de

gauche *Il Manifesto*, a été revendiqué dans Internet par un deuxième groupe, l'Organisation du jihad au pays du Raffidin (Mésopotamie), qui a menacé de l'exécuter si l'Italie n'annonce pas le retrait de ses troupes d'Irak d'ici ce soir. Le groupe affirmait le 5 février que « l'application du verdict divin contre l'otage (...) interviendra dans 48 heures si le gouvernement italien, avec à sa tête le criminel (Silvio Berlusconi), n'annonce pas son retrait d'Irak ».

Un premier groupe armé, l'Organisation du jihad islamique, avait revendiqué vendredi dans Internet le rapt de la scribe. Il avait sommé Rome de retirer ses quelque 3000 soldats d'Irak dans un délai expirant également aujourd'hui, mais sans formuler de menace précise concernant l'otage. Les services secrets avaient jugé « peu crédible » une telle revendication.

Hier le groupe l'a décrite comme « une prisonnière de guerre italienne » et a fait savoir que son sort « sera annoncé par nous dans un futur proche ». Le chef de la diplomatie italienne, Gianfranco Fini, a appelé à la libération de M^{me} Sgrena, la qualifiant « d'amie du peuple irakien ».

L'enlèvement de la journaliste a rallumé en Italie la bataille entre la droite au pouvoir, qui soutient l'intervention militaire en Irak, et les mouvements pacifistes.

La torture exportée par la CIA?

WASHINGTON (d'après AFP) — L'Agence centrale de renseignement (CIA) remet de présumés terroristes à des États soupçonnés de recourir à la torture et ces transferts de détenus sont actuellement « hors de contrôle », selon un ancien agent du FBI cité dans un article du *New Yorker*.

La torture « a été bureaucratisée » par l'administration du président américain George W. Bush et la pratique des transferts de suspects est « hors de contrôle », a déclaré Dan Coleman, un ancien expert de l'antiterrorisme au FBI (police fédérale) à la retraite depuis juillet 2003.

Dans un article intitulé *La torture externalisée*, à paraître cette semaine, le journal affirme que les suspects sont souvent envoyés en Égypte, au Maroc, en Syrie et en Jordanie, « chacun de ces pays étant connu pour utiliser la torture lors des interrogatoires ». « Tout ce que nous avons fait, c'est de créer un cauchemar », a confié au *New Yorker* un ancien agent chargé de l'antiterrorisme à la CIA, Michael Scheuer.



Le fils promu

Le père décédé

Dans un discours à l'Assemblée nationale, Faure Gnassingbé, 39 ans, qui était jusqu'alors ministre des Mines et de la Communication, a tenté de donner des assurances sur ses intentions démocratiques. « Le Togo est engagé sans réserve dans le processus démocratique que je poursuivrai jusqu'à sa conclusion logique. J'ouvre mes bras à tous ceux qui veulent me rejoindre dans cette difficile tâche de promouvoir la justice et la liberté au Togo ».

Dernier des « dinosaures » de l'Afrique, feu Eyadéma, un ancien membre de la Légion étrangère française, avait pris les rênes du Togo en janvier 1967, après avoir fomenté lui-même un coup d'État. Administré par la France et la Grande-Bretagne, le Togo est indépendant depuis 1960.

Les Palestiniens déconcertés par le Sommet

■ RAMALLAH, Cisjordanie (d'après AFP) — En invitant Israéliens et Palestiniens à une réunion au sommet à Charm El-Cheikh, demain, l'Égypte a surpris les dirigeants palestiniens, bouleversant leurs plans de négociation avec Israël, ont affirmé des dirigeants palestiniens.

« Nous avons été surpris par l'invitation de l'Égypte à un moment où nous étions en pleine négociation avec Israël », a déclaré à l'AFP un responsable proche du président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, sous couvert de l'anonymat.

« Les choses allaient bon train, nous allions réaliser des progrès, mais le langage des Israéliens a changé après l'annonce du sommet à Charm El-Cheikh », a poursuivi ce responsable en affirmant « craindre que l'Égypte et Israël ne soient les grands vainqueurs » de cette réunion.

L'Égypte a invité le premier ministre d'Israël, Ariel Sharon, et M. Abbas à assister demain à un sommet régional à Charm El-Cheikh, sur la mer Rouge, pour discuter de la relance du processus de paix au Moyen-Orient. Le roi de

Jordanie, Abdallah II, a également été convié.

Selon un haut responsable palestinien, « l'Égypte a convié Mahmoud Abbas alors qu'il se trouvait en visite officielle » à Ankara.

QUEL RÔLE JOUE L'ÉGYPTE ?

Selon lui, ce sommet qui réunira un président de l'Autorité palestinienne et un premier ministre israélien pour la première fois depuis plus de quatre ans « entrave la stratégie de négociation établie par la présidence palestinienne pour une reprise du dialogue politique entre les deux parties ».

Mahmoud Abbas entendait, avant de rencontrer Sharon, parvenir d'abord à des « accords essentiels » sur les prisonniers palestiniens, le retrait israélien de la bande de Gaza, l'allègement

du blocus en Cisjordanie et à Gaza et la question d'un cessez-le-feu entre les différents mouvements palestiniens et Israël, selon plusieurs responsables palestiniens.

Selon eux, M. Abbas voulait pousser M. Sharon à engager des négociations politiques et non une simple discussion sur l'application de ces mesures.

La semaine dernière, l'ex-ministre palestinien délégué à la Sécurité, Mohammad Dahlane, et le ministre de la Défense israélien, Shaoul Mofaz, étaient parvenus à une entente sur le retrait de l'armée israélienne des principales villes de la Cisjordanie et sur la libération de prisonniers palestiniens, puis les choses se sont de nouveau arrêtées.

Le ministre du Travail palestinien a averti que « les choses n'avanceraient pas si l'on se borne à prendre des résolutions sécuritaires », jugeant nécessaire que des accords soient conclus « concernant l'arrêt de la colonisation et de la construction » de la barrière de séparation israélienne.

Mais « pour Israël, le Sommet de Charm El-Cheikh n'est qu'un « acte de sécurité » qui portera sur un cessez-le-feu », estime le commentateur politique israélien Aluf Ben.

« Sharon prononcera des propos sur son engagement à (appliquer) la Feuille de route (...). Mais les messages que le Sommet émettra tourneront autour de règlements sécuritaires », écrit-il dans le journal *Haaretz*.

Entre-temps, un nouveau développement s'est produit qui a également étonné la direction palestinienne: la visite au Caire des chefs de deux organisations palestiniennes islamistes, le Hamas et le Jihad islamique, Khaled Mechaal et Ramadan Chalah pour y rencontrer le chef des services de renseignements égyptiens, le général Omar Souleïmane.

La direction palestinienne a été surprise, car elle n'avait pas été avertie de cette rencontre, alors qu'elle venait d'achever des négociations ardues avec les dirigeants du Hamas et du Jihad.

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'édition PIERRE-PAUL NOREAU
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Débat
d'urgence

Brigitte
Breton

BBreton@lesoleil.com

Le gouvernement Charest doit procéder à une consultation publique pour déterminer l'emplacement du futur Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM). Le projet engage trop de fonds publics et soulève trop de questionnements et de doutes pour que la population soit tenue à l'écart.

La méfiance qui s'exprime de plus en plus à l'égard du gouvernement Charest la division qui semble régner au sein même du cabinet imposent une présentation publique claire et transparente des enjeux.

Les troupes libérales auraient tout à gagner à mettre les cartes sur la table et à jouer franc jeu. S'entêter à prendre cette décision majeure derrière des portes closes ne fera qu'entretenir les soupçons sur la façon de gouverner de Jean Charest. Le premier ministre a beau dire que le caucus et le Conseil des ministres seront consultés, cela ne suffit pas à rassurer. Il a beau aussi s'appuyer sur les rapports d'experts amis, rien n'y fera si le contenu de ses travaux n'est pas public et si aucune contre-expertise et aucun débat ne sont possibles.

Le délai qu'entraînerait la tenue d'une commission parlementaire n'est pas une excuse valable. Il vaut mieux retarder la construction du nouveau CHUM de quelques mois que de s'empresser de l'ériger dans la plus grande discorde. Il serait déplorable qu'un équipement d'envergure qui doit servir aux soins, à la formation et à la recherche ne devienne un boulet.

Le CHUM n'est pas un dossier uniquement montréalais. Tous les contribuables payeront pour les nouvelles installations, qu'elles soient au 1000, rue Saint-Denis (hôpital Saint-Luc) ou à Outremont. Une facture minimale de 800 millions \$, déjà en hausse. Les fonds publics qui seront investis au CHUM ne pourront l'être pour améliorer les infrastructures ou les services dans les autres centres hospitaliers du Québec. Il en est de même en éducation. Les recteurs et principaux d'universités crient famine depuis des années. Si le gouvernement accorde plusieurs millions de dollars à l'Université de Montréal pour déménager ses facultés des sciences de la santé et concrétiser le plan du recteur Robert Lacroix, que restera-t-il pour les autres?

Bien sûr, le Québec a besoin d'institutions fortes, de calibre international. La province ne se développera pas et n'attirera pas les meilleurs professeurs, médecins, étudiants et chercheurs si elle n'a pas les installations modernes nécessaires. Mais, pour que la population supporte un projet d'envergure, elle doit avoir le sentiment qu'il a été bien mûri et bien évalué. Et, que les intérêts visés sont ceux, et uniquement ceux, des milliers de malades du CHUM, des 10 000 employés, des 900 médecins, des 5000 étudiants, des 355 chercheurs et des 800 bénévoles.

Depuis quelques mois, les intérêts de ces derniers se sont emmêlés à ceux du monde des affaires, d'un gouvernement qui prône les partenariats public-privé et d'un recteur qui veut laisser un bel héritage. Dans ce contexte, il est difficile pour le public de savoir s'il vaut mieux adhérer à un centre universitaire à l'hôpital Saint-Luc, ou à une technopole de la santé et du savoir à Outremont. Depuis des semaines, la méfiance se propage, alors que le projet du CHUM pourrait être la fierté des Québécois.

L'incompréhension est d'autant plus grande que du temps qu'il était dans l'opposition, M. Charest avait réclamé du gouvernement péquiste qu'il tienne une commission parlementaire avant de déterminer l'emplacement du CHUM. Pourquoi refuse-t-il aujourd'hui de faire l'exercice? Faites-nous une belle surprise cette semaine, M. Charest, en annonçant la tenue d'une consultation comme vous l'avez fait avec le controversé projet du Suroit. Ce ne sera pas là une manifestation de faiblesse de votre part, mais bien de sagesse.

TÉMOIGNAGE

Hommage à Jean Chapdelaine

Hon. Gilles Loiselle C.P.

Ancien ministre des Finances et
député de Québec

Le Québec est en deuil. Avec la disparition de Jean Chapdelaine s'éteint le père de la diplomatie québécoise contemporaine.

Diplômé d'honneur du Collège Sainte-Marie, boursier Rhodes, il entra à Affaires extérieures du Canada un peu avant la Seconde Guerre mondiale. Il se joignait alors à la petite équipe de jeunes technocrates, brillants et idéalistes, résolus à tailler une place à leur pays sur la scène internationale.

Diplomate rigoureux, respecté et admiré, il assume avec succès, solidement secondé par sa femme Rita, de nombreux postes de responsabilités tant au ministère à Ottawa, à titre de sous-secrétaire d'État, qu'à l'étranger. Il a servi dans de nombreux pays, dont la France; il fut, entre autres, ambassadeur du Canada en Suède, en Finlande, au Brésil, au Soudan et en Égypte.

En 1985, répondant à l'appel du premier ministre Jean Lesage, il accepte de mettre ses trois décennies d'expérience au service de la diplomatie naissante du Québec et devient délégué général du Québec à Paris. Ce fut, pour la délégation comme pour le ministère québécois des Relations internationales, le début d'une ère nouvelle. À l'improvisation enthousiaste et brouillonne de l'époque, on vit, non sans quelque résistance faut-il le reconnaître, succéder et s'imposer graduellement le professionnalisme de Jean Chapdelaine.

Homme de mesure, conseiller très écouté des premiers ministres et apprécié du ministre, il était assidûment consulté, même au long des années qui ont suivi sa retraite.



Jean Chapdelaine en 1976

Il savait aussi gagner la confiance de ses interlocuteurs étrangers. En France, par exemple, dans la gestion de dossiers difficiles et délicats, la réputation qu'il s'est acquise a permis aux intérêts du Québec d'être exceptionnellement bien servis.

Il laisse un héritage considérable. En plus d'avoir assis les relations du Québec avec la France sur une base solide, il a fait école dans la diplomatie québécoise et marqué profondément tous ceux qui ont eu la chance de travailler à ses côtés. Je m'honore d'avoir été son collaborateur et son ami.

LE SPECTACLE "HF"
DU CIRQUE DU SOLEIL,
C'EST COMME
LE PARTI LIBÉRAL!



C'EST UNE GROSSE
MACHINE
AU SERVICE
D'UNE IDÉE...



MAIS
LAQUELLE?



CARREFOUR DES LECTEURS

Madame Bonhomme?

Dieu est célibataire. Comme Tintin, Astérix, Batman, Robin, le Pape et les Schtroumpfs. Dans leur cas, on peut comprendre... Mais pourquoi Bonhomme l'est-il? À une certaine époque, révoquée on l'espère, Bonhomme (tels Frank Sinatra, Claude Blanchard et tous ces types « d'un certain âge » peu avantagés par la nature) était entouré d'une dizaine de jeunes pouponnes. Après le scandale de la prostitution juvénile à Québec, ramener ce genre de tableau ne serait pas très futé. Avant de comprendre la société, les enfants la voient; ce qu'on leur montre lors de telles festivités marque leur imaginaire. Le Carnaval se veut une fête familiale? Alors pourquoi Bonhomme ne convoite-t-il pas? Il pourrait d'abord y avoir un concours de Dame des Neiges. Créer une nouvelle mascotte permettrait aux jeunes créateurs de chez nous de se faire connaître. L'année suivante aurait lieu le mariage. Un beau mariage hétéro! (M^{me} Ouellet se ferait sûrement un plaisir de bénir cette union...) Puis naîtraient des petits bonhommes et bonnes femmes de neige. Et comme le mariage change parfois les hommes, Bonhomme pourrait sortir un peu de son carcan. Il en a pas marre d'avoir la grosse tête?

Hélène Marquis
Québec

Services sûrs

J'aimerais commenter l'article *Une tragique erreur* paru le 14 janvier concernant l'accident du 23 septembre 2003 à Gaspé. Le rapport du BST, tout comme les deux constats précédents que j'ai commentés récemment, démontre que les services de NAV CANADA n'étaient pas un facteur contributif à cet accident. Dans son rapport, le BST indique que le pilote avait reçu les plus récents renseignements météo-

rologiques avant d'amorcer son approche. Il a également mentionné que le pilote a poursuivi sa descente en dessous de l'altitude minimale de descente sans avoir les références visuelles requises, ce qui va à l'encontre de la réglementation de Transports Canada. En ce qui a trait au temps nécessaire pour établir la radiocommunication, le rapport indique que «... il a été signalé que la bande HF produisait de l'interférence radio électrique». L'article rapporte des commentaires à l'effet que l'accident aurait pu être évité si une station d'information de vol avait été sur place. Nous ne sommes pas de cet avis. La procédure est la même s'il y a et n'y a pas de station. Nous avons fermé la station en 1998, car la circulation était nettement inférieure à celle exigeant la prestation de services sur place, ce qui est encore le cas aujourd'hui. Le volume à Gaspé (5700 mouvements en 2004) est également de beaucoup inférieur à celui à Rouyn (12500) et à Val-d'Or (17600). Cependant, nous avons à Gaspé une station météorologique ouverte en permanence et le centre d'information de vol à Québec offre aux pilotes en temps réel des relevés éoliens et altimétriques, des rapports sur l'état des pistes ainsi que des avis de circulation locale. Dans la soirée du 27 septembre 2003, nos spécialistes ont accompli leur travail selon les règles et dans le respect le plus strict de la sécurité.

Larry Lachance

Directeur, Évaluation et enquêtes de sécurité
NAV CANADA

Aucun cynisme

En réponse à la lettre de Julie Voyer (*Snobisme artistique*, LE SOLEIL, 3 février), je tiens à apporter certaines précisions quant aux œuvres de François Chevalier, exposées au centre VU. M^{me} Voyer se contente de condamner l'exposition sans l'avoir vue et elle assimile la pratique de

l'artiste à une « dégueulasserie » qui consisterait à « écrapoutir » des insectes pour en faire des œuvres d'art. François Chevalier est un artiste sincère bien connu de notre région. Sa démarche ne fait preuve d'aucun cynisme, au contraire; un peu comme l'entomologiste, il aime profondément les insectes, les dessine, les peint et les reproduit dans une multitude de médiums, et ce, depuis plusieurs années. Pour son dernier projet, il a récolté des insectes morts à partir desquels il a réalisé de grandes photographies. D'ailleurs, l'image reproduite à la une du cahier des Arts du 21 janvier ne montre pas un insecte écrabouillé violemment, mais plutôt une œuvre qui conjugue avec lyrisme dessin, peinture et photographie. Dans la mesure où j'ai peine à voir ce qui rend cette démarche scandaleuse, je préfère inviter les gens à se faire leur propre idée en contemplant de visu les œuvres de Chevalier qui sont exposées jusqu'au 13 février. *De minuscules résurrections* offre une nouvelle existence à ces petites bestioles, papillons et libellules que nous aimons tous.

Rodrigue Bélanger
Centre VU (Complexe Méduse), Québec

Écrivez-nous!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle? Écrivez-nous à opinion@lesoleil.com

Adresse postale:
Carrefour des lecteurs
Journal LE SOLEIL
410, boulevard Charest Est, C.P. 1547
Succ. Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6
Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

POINT DE VUE

« La prime au travail...
une aide plus généreuse »

Claude Bécharde

Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale
et de la Famille

Au moment de la présentation du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pau-

vreté et l'exclusion sociale, le 2 avril 2004, j'expliquais à quel point notre gouvernement misait sur une approche incitative, simple et flexible pour permettre de valoriser l'effort de milliers de travailleurs qui gagnent des revenus plus modestes.

La prime au travail est une aide qui correspond exactement à cette volonté car elle vient bonifier les revenus de près de 535 000 ménages, soit 500 000 de plus que l'ancien programme d'aide aux parents pour leurs revenus de travail (AIPORT). Pour les travailleurs à faible revenu, cette prime versée quatre fois par année représente un investissement de 243 millions \$ seulement pour 2005.

La prime au travail est donc une aide plus généreuse et qui vise plus de Québécois qu'auparavant. Par exemple, les personnes seules et les familles avec ou sans enfant à faible revenu peuvent maintenant bénéficier de cette prime alors que le programme APPORT offrait une aide aux familles avec enfant uniquement. Ainsi, pour une

mère seule qui a la garde de son enfant et qui gagne 15 000 \$ par année, la prime représente un revenu additionnel et non imposable de 1660 \$. Sans oublier qu'avec la mise en vigueur du soutien aux enfants, le gouvernement du Québec verse à cette travailleuse une autre somme non

imposable de 2700 \$. Au total, le revenu de cette personne est donc majoré de plus de 4000 \$ par année.

Par la prime au travail, le Québec se démarque à l'échelle canadienne dans sa façon de venir en aide aux plus faibles salariés. C'est dire que, pour la première fois, le gouvernement du Québec accorde aux personnes seules et aux ménages à faible revenu sans enfant un supplément à leur revenu de travail. De cette façon, on s'assure qu'il sera toujours plus avantageux de travailler.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Devrait-on obliger Santé Canada à effectuer des études sur la fiabilité de tous les produits médicaux?

ÉCRIREZ-NOUS À opinion@lesoleil.com Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.



Le ministre Claude Bécharde

OPINIONS

LE QUÉBEC DANS LE MONDE (7)

Les droits reconnus aux malades en fin de vie

Quand on compare l'administration publique du Québec à celle des autres États fédérés ou à des pays occidentaux, comment se situe-t-elle? Pour y répondre, les chercheurs de l'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP publieront diverses analyses de la situation, d'ici quelques mois, à l'invitation du journal LE SOLEIL. Aujourd'hui, ils comparent les droits des malades en fin de vie.

Rares sont les pays occidentaux qui autorisent l'euthanasie. Seuls la Belgique, les Pays-Bas, certains cantons suisses et l'État de l'Oregon, une exception aux États-Unis depuis 1997, ont dépénalisé l'euthanasie pratiquée par un médecin sous certaines conditions. Mais c'est le débat sur les droits des malades en fin de vie qui soulève désormais beaucoup d'émotion dans les opinions publiques des pays développés.

La question qui se pose est la rançon des progrès de la médecine. Tout d'abord, ils ont eu pour effet un allongement de l'espérance de vie. Ensuite, les techniques mises en œuvre aujourd'hui permettent de maintenir en vie des patients plongés dans un coma jugé irréversible. Par ailleurs, un nombre croissant de personnes expriment ouvertement le souhait de pouvoir décider elles-mêmes du moment et des conditions thérapeutiques de leur mort.

Selon les pays étudiés, les Parlements ont déjà légiféré sur la fin de vie (Danemark, Espagne, France) ou se proposent de le faire (Allemagne, Angleterre) pour clarifier les droits et obligations des diverses personnes impliquées. Il est donc nécessaire d'examiner les législations, mais également la jurisprudence et la déontologie adoptées par la profession médicale en vertu des pouvoirs qui lui sont octroyés par l'État pour ses services reconnus d'intérêt public.

L'analyse des dispositions applicables au patient majeur porte sur les trois points suivants :

□ la faculté accordée à un malade conscient de refuser un traitement alors que son refus risque d'entraîner son décès;

□ la valeur juridique des directives anticipées portant sur l'abstention thérapeutique;

□ la possibilité d'arrêter un traitement de survie quand le patient est incapable de donner son consentement.

(L'expression « refus de soins » désigne aussi bien l'absence de mise en œuvre des soins que leur interruption).

Tous les pays reconnaissent au malade le droit de consentir à un acte médical (traitement, examen, opération, etc.) après avoir été informé des conséquences de sa décision. Dans les mêmes conditions, il peut refuser ou retirer son consentement. Ainsi, par exemple au Québec, cette reconnaissance est enchâssée dans les articles 10 à 24 du premier chapitre du nouveau Code civil de 1992, chapitre portant sur l'intégrité des personnes.

En Angleterre, la jurisprudence considère que le droit du patient de refuser un traitement revêt un caractère absolu et peut s'exercer indépendamment de la motivation de l'intéressé. C'est également le cas en Espagne, où les lois ne restreignent pas l'application du droit au refus de soins. Dans ces deux cas, la liberté de choix prévaut sur la vie elle-même, de sorte que l'abstention thérapeutique est admise même lorsqu'elle risque d'entraîner le décès de l'intéressé.

L'Allemagne et le Danemark réservent l'exercice de ce droit aux malades en fin de vie. La jurisprudence allemande reconnaît au malade incurable le droit de refuser des soins, mais seulement lorsque le processus létal est entamé. La loi danoise sur le statut du patient limite l'application de ce droit au malade en phase terminale. En Allemagne, la situation évoluera prochainement. La Loi sur les droits du patient en fin de vie entrera en vigueur en 2005. Un groupe de travail parlementaire a suggéré d'étendre l'application de la jurisprudence actuelle à tout patient incurable, que son décès semble ou non imminent.

L'ABSTENTION THÉRAPEUTIQUE

Chaque pays étudié reconnaît au patient et organise la possibilité d'exprimer par avance son refus d'un traitement de survie, sans perspective de guérison. Toutefois, la valeur juridique contraignante de ces dispositions varie d'un pays à l'autre. Une fois encore, elle est absolue en Angleterre et en Espagne, à certaines conditions définies respectivement par la jurispru-



Le suicide récent de Marcel Tremblay, cet Ontarien de 78 ans qui se mourait d'une maladie pulmonaire, a relancé le débat sur l'euthanasie au Canada. Il n'y a pas au pays de législation spécifique sur la fin de vie. Devant les enjeux et les dilemmes, les personnes intéressées, les malades et leurs proches, le médecin traitant et les équipes soignantes doivent évaluer leur réflexion et arrêter leur conduite en fonction de repères multiples.

dence et par la loi. Ainsi, le législateur espagnol impose-t-il une formulation écrite. Aucun de ces pays n'exige par contre que les directives aient été déposées récemment.

En Allemagne et au Danemark, la valeur des directives dépend de l'état de santé de l'intéressé. En Allemagne, la jurisprudence reconnaît la validité des directives anticipées lorsque le malade se trouve en fin de vie. Elle ne l'admet qu'exceptionnellement lorsque le patient, bien qu'incurable, n'est pas en phase terminale. Le projet de loi à l'étude prévoit d'élargir l'application des directives anticipées au malade dont la fin ne paraît pas imminente. La loi danoise souligne la force obligatoire de ces documents lorsqu'ils concernent des malades en phase terminale. Elle ne donne qu'une valeur indicative aux directives émanant des malades souffrant d'affections graves ou invalidantes. Les vœux des patients sont consignés sur un registre officiel que le personnel soignant doit légalement consulter.

Au Québec, le « Testament biologique » acceptée par le ministère de la Justice en application de l'article 12 du Code civil constitue un moyen d'expression de la volonté de fin de vie. Il sert de référence à condition que la personne désignée « exécuteur du testament biologique » puisse l'évoquer en temps utile. Il existe également un autre document, dit « mandat d'inaptitude » dans lequel la fin de vie peut être évoquée. Ce document doit être homologué pour être invoqué par le « mandataire » qu'il désigne. Il ne peut y avoir de contradiction ou d'ambiguïté entre les deux documents sous peine de non-recevabilité de l'un et de l'autre.

REPRÉSENTANT DU PATIENT INCONSCIENT

Lorsque le patient n'est pas en mesure d'exprimer sa volonté et qu'il n'a pas rédigé de directives anticipées, des restrictions s'appliquent partout aux demandes d'arrêt de soins émanant de son représentant. En Allema-

gne, l'avis du mandataire désigné pour prendre les décisions médicales, y compris celles concernant l'arrêt des soins, doit être confirmé par un tribunal si la décision risque de causer un préjudice important au patient, voire de provoquer son décès.

En Angleterre, le projet de « loi sur les incapables », applicable que l'incapacité soit ou non permanente, retient la même solution. Si la législation anglaise actuelle ne permet pas aux représentants des malades majeurs de prendre des décisions à leur place, le nouveau projet de loi vise à habiliter des mandataires à agir dans le domaine médical. Le mandataire pourra par exemple se prononcer sur le maintien d'un traitement visant uniquement la survie, mais seulement s'il a reçu un mandat explicite de l'intéressé.

Le Danemark et l'Espagne laissent les proches ou le représentant légal exercer les droits du patient. Ils peuvent demander l'arrêt des soins dans les mêmes conditions que l'intéressé.

Au Québec, l'article 12 du Code civil stipule que la personne désignée par mandat « qui consent à des soins pour autrui ou qui les refuse est tenue d'agir dans le seul intérêt de cette personne en tenant compte, dans la mesure du possible, des volontés que cette dernière a pu manifester ». L'autorisation du tribunal est nécessaire uniquement en cas de refus injustifié de celui qui peut consentir à des soins (art. 16).

LÉGISLATION FRANÇAISE

L'Assemblée nationale française a adopté, en 2004, une Loi relative aux droits des malades et à la fin de vie pour clarifier leurs droits et responsabilités. La Loi accorde au patient la possibilité de refuser un traitement nécessaire au maintien de la vie et institue l'obligation de suivre une procédure collégiale pour l'arrêt des soins sur une personne inconsciente. Il s'agit donc là aux yeux de certains d'une légalisation de « l'euthanasie passive ».

La prise en compte de la volonté du malade en fin de vie dépend à la fois de

la capacité de l'intéressé à s'exprimer et de son état. Pour autant qu'il soit « en phase avancée ou terminale d'une affection grave ou incurable », le malade conscient se voit reconnaître le droit de refuser tout traitement. Le médecin a alors l'obligation de respecter le vœu du patient tout en dispensant les soins palliatifs nécessaires. En revanche, si le patient conscient n'a pas atteint cet état, son refus de traitement n'a pas les mêmes conséquences car le médecin, qui peut consulter un confrère, conserve alors le devoir de « tout mettre en œuvre pour le convaincre d'accepter les soins indispensables ». Si le patient réitère sa demande après un délai « raisonnable », celle-ci est inscrite au dossier médical.

Devant un malade incapable d'exprimer sa volonté, le médecin garde son pouvoir de décision, que le patient soit ou non « en phase avancée ou terminale d'une affection grave ou incurable ». La loi prévoit la possibilité pour toute personne majeure de rédiger, « pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté », des directives anticipées qui énonceraient ses « souhaits relatifs à la fin de vie concernant les conditions de la limitation ou de l'arrêt de traitement ». Elle l'autorise aussi à désigner un mandataire appelé « personne de confiance ». Ces directives devront être regardées par le médecin, mais elles n'ont pas valeur obligatoire.

Dans le cas des personnes plongées dans un coma profond et jugé irréversible, le médecin pourra décider de l'arrêt des soins, mais dans le cadre d'une procédure collégiale et après avoir consulté la « personne de confiance » ou, à défaut, un membre de la famille.

AU QUÉBEC

L'Assemblée nationale du Québec — comme les autres Parlements canadiens —, n'a pas jusqu'à présent légiféré spécifiquement sur la fin de vie. Devant les enjeux et les dilemmes, les personnes intéressées, les malades et leurs proches — parents, conjoints,

« exécuteur du testament biologique », « mandataire », etc. — le médecin traitant et les équipes soignantes doivent encadrer leur réflexion et arrêter leur conduite en fonction de repères multiples. C'est-à-dire d'un ensemble complexe de normes, de règles et de pratiques de nature juridique, déontologique ou éthique devant lequel une personne en proie à une légitime émotion peut se trouver désorientée.

On retiendra dans ce corpus les principes contenus dans les lois de portée générale (Code criminel de compétence fédérale, Code civil du Québec, Charte des droits et libertés de la personne qui, au Québec, enchâsse aussi bien le respect de l'intégrité, de l'inviolabilité et de l'autodétermination des personnes que le respect des croyances religieuses). On peut ajouter les jurisprudences pertinentes, le Code de déontologie des médecins, voire éventuellement des directives procédurales du Collège des médecins, dans certains cas les prescriptions législatives entourant les consentements connus de dons d'organes, celles concernant le recours aux soins palliatifs disponibles et enfin la culture ou l'éthique dominante des établissements de santé qui inculquent naturellement pour la préservation de la vie.

Pour communiquer avec l'Observatoire : Danielle Landry : (418) 641-3000, poste 6574 ; télécopieur : (418) 641-3057 ; courriel : danielle.landry@enap.ca site Internet : <http://enap.ca/observatoire>

► Lexique utile

- **Abstention de traitement de survie** : le fait de ne pas amorcer un traitement susceptible de maintenir le patient en vie.
- **Consentement libre et éclairé** : accord volontaire d'une personne qui possède une capacité mentale suffisante, selon l'avis d'un médecin compétent, pour faire un choix rationnel quant aux options de traitement. Il suppose que la personne sait ce qu'il adviendra si le traitement est administré ou omis et qu'elle connaît les solutions de rechange possibles. Le consentement ne doit pas être vicié par la coercition, la contrainte ou une erreur.
- **Directive préalable** : il s'agit d'un mandat, qu'on appelle aussi communément testament de vie ou testament biologique.
- **Interruption de traitement de survie** : le fait de cesser un traitement susceptible de maintenir le patient en vie.
- **L'euthanasie** : l'administration délibérée de substances létales (mortelles) dans l'intention de provoquer la mort, à la demande du malade qui désire mourir ou sans son consentement, sur décision d'un proche ou du corps médical.
- **L'aide au suicide** : le patient accomplit lui-même l'acte mortel, guidé par un tiers qui lui a auparavant fourni les renseignements ou les moyens nécessaires pour se donner la mort; il s'agit alors d'un « suicide assisté ».
- **L'euthanasie indirecte** : le fait d'administrer des antalgiques dont la conséquence seconde et non recherchée est la mort.
- **L'euthanasie passive** : expression jugée surannée. Désignait le refus ou l'arrêt d'un traitement nécessaire au maintien de la vie. Elle est souvent remplacée aujourd'hui par « cessation de traitement ».
- **Sédation complète** : le fait de rendre une personne totalement inconsciente en lui administrant des médicaments non susceptibles d'abréger sa vie.
- **Soins palliatifs** : soins destinés à soulager la souffrance — physique, émotionnelle, psychosociale ou spirituelle — plutôt qu'à guérir. Ils ont pour objet le confort de la personne qui souffre.
- **Traitement inutile** : traitement qui, de l'avis de l'équipe soignante, sera entièrement inefficace ou « vide de sens », et non un traitement pouvant être efficace, mais dont les résultats sont considérés comme indésirables.
- **Traitement destiné à soulager la souffrance au risque d'abréger la vie** : le fait d'administrer des médicaments en quantité suffisante pour contrôler la souffrance, même au risque de hâter la mort.

Source : Sénat canadien, « De la vie et de la mort » (1995) et « Des soins de fin de vie de qualité : chaque canadien et canadienne y a droit » (2000), rapports du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie; Rapports du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, Sénat de la République française, « L'euthanasie », Rapport du Service des affaires européennes, no 49, 1999; Collège des médecins du Québec, « Les aspects légaux, déontologiques et organisationnels de la pratique médicale au Québec », novembre 2004.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

DÉGELIS

Feu vert imminent au projet de transformation des produits de l'érable

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Le projet de transformation des produits de l'érable à Dégelis au Bas-Saint-Laurent serait presque bouclé au plan financier. Une annonce est imminente, selon plusieurs sources d'information concernant ce projet de 5 millions \$.

L'usine de Decacer fabriquerait des flocons d'érable pour le marché nord-américain dans le créneau des produits naturels

« Nous sommes dans les derniers détails et à quelques semaines d'une annonce. C'est un dossier très important pour l'économie de la région que j'espère annoncer avec le temps des sucres », a dit au SOLEIL, Claude Béchard, député de Kamouraska-Témiscouata et ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Une autre source réfère à un protocole d'entente qui devait être signé incessamment.

Le promoteur ne partage pas le même optimisme. « Tout le monde nous dit que c'est prêt. J'attends depuis le 18 janvier les termes de la convention du prêt d'Investissement Québec. On pourrait dire que nous nous sommes entendus sur

les termes de l'offre mais en affaires il faut avoir par écrit le document », affirme Elliot Levasseur de l'entreprise Decacer qui exploite, depuis l'automne 2000, une entreprise spécialisée dans le conditionnement et la pasteurisation de sirop d'érable à Saint-Antoine-de-Tilly en plus d'effectuer l'entreposage de sirop d'érable pour le compte de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

Investissement Québec a confirmé vendredi au SOLEIL que la lettre d'intention devait être signée hier, au plus tard aujourd'hui dans ce qui sera la première offre du nouveau programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI).

Des flocons d'érable pour le marché de consommation nord-américain dans le créneau des produits naturels seraient fabriqués dans l'usine de Decacer à Dégelis. En 2003, un entrepôt de sirop d'érable de 17 millions de litres a été construit dans le parc industriel de cette ville de Témiscouata.

La municipalité de Dégelis participe activement à ce projet par des contributions au niveau du terrain et un congé de taxes de trois ans par l'intermédiaire de la corporation de développement économique qui loue l'entrepôt à Decacer sous la forme d'un bail de location-achat de 10 ans.

Le Bas-Saint-Laurent est la deuxième région productrice d'eau d'érable au Québec. Quarante pour cent des entreprises acéricoles d'environ 25 000 entailles au Québec sont situées dans la MRC du Témiscouata d'où fonctionnera la nouvelle usine.

La migration compense l'exode

L'Est du Québec accueille de plus en plus de résidents

HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

■ **MATANE** — Jadis désertées par leurs habitants, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine enregistrent un renversement de leurs soldes migratoires.

Selon les dernières données sur la migration interrégionale rendues publiques par l'Institut de la statistique du Québec, le Bas-Saint-Laurent a enregistré un gain de 28 habitants tandis que la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ne perdaient que 94 citoyens en 2003-2004.

« Ce sont d'excellentes nouvelles, affirme le président de la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, François Roussy. Nous sentons une tendance depuis quelques années et elle tend à se confirmer. C'est donc un bon signe mais il nous reste du travail à faire. »

Selon M. Roussy, « la volonté de la jeunesse de participer au développement des régions et le milieu sécuritaire pour élever une famille ne sont pas étrangers au phénomène. De plus, les nouveaux venus ont le goût de relever des défis. »

Certains secteurs s'en tirent mieux. « Selon mes observations, la Baie-des-Chaleurs, la pointe de Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine attirent les nou-

veaux venus. Les MRC du Rocher-Percé et de la Haute-Gaspésie sont moins populaires auprès des jeunes et des familles qui reviennent en région. »

Les deux régions demeurent déficitaires chez les 15-24 ans. Ainsi, l'an dernier, la Gaspésie et les Îles perdaient 411 jeunes. « L'absence d'établissement d'enseignement universitaire, la présence d'un seul cégep et le peu de formations techniques incitent les jeunes à quitter pour leurs études, estime M. Roussy. Il faudrait peut-être mieux les informer sur les choix qui s'offrent en région. »

Au cours de la même période, 643 jeunes ont « déserté » le Bas-Saint-Laurent, malgré la présence de trois cégeps et d'une université. « Je ne suis guère surprise, affirme la présidente de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent, Cynthia Rivard, elle aussi revenue dans les grands centres. Les jeunes ont un attrait pour l'extérieur de la région lorsque vient le temps des études supérieures et c'est une bonne chose en soi. L'important, c'est qu'ils reviennent. »

Selon M^{me} Rivard, les MRC de Matane, de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup auraient bénéficié de cette migration en raison de la croissance de leurs économies respectives. « Les agents de migration, embauchés en marge de Place aux jeunes, ont incité plusieurs jeunes adultes à revenir en région, une fois les études complétées. »

Le solde demeure positif dans toutes les autres tranches d'âges. Ainsi, la migration interrégionale a amené, dans les deux régions, 250 nouveaux résidents âgés de 0 à 14 ans. Chez les 25-44 ans, souvent de jeunes familles, le gain total s'élève à 125 alors que 569 adultes de 45 à 64 ans se sont installés dans les deux régions, dont 385 dans le Bas-Saint-Laurent. Quatorze aînés ont élu domicile entre La Pocatière et les Méchins.

Ces données sont d'autant plus surprenantes que, voilà cinq ans, le nombre de nouveaux résidents ne suffisait pas à compenser l'exode des familles. Le solde migratoire négatif atteignait alors 3276 personnes, dont 2028 Gaspésiens.



COLLABORATION SPÉCIALE HENRI MICHAUD

En s'installant dans l'Est de la province, Daniel Desaulniers, alias Z0, a troqué ses instruments de musique pour des ciseaux à bois.

Les statistiques ne tiennent pas compte de l'immigration hors frontières, des décès et des naissances.

Des agents d'immobilier, tant au Bas-Saint-Laurent qu'en Gaspésie, ont déjà confirmé au SOLEIL qu'ils recevaient plusieurs demandes en provenance de centres urbains. Les acheteurs sont principalement intéressés par des maisons situées près de plans d'eau.

Daniel Desaulniers, un musicien de la région de Trois-Rivières devenu sculpteur, a choisi de migrer vers l'Est, à Cap-Chat, en Gaspésie, puis à Grosses-Roches, au Bas-Saint-Laurent. « Je voulais une résidence sur le bord du fleuve. Or, celles offertes en Mauricie ne correspondaient pas à mon budget. J'ai donc opté pour la qualité de vie et la sécurité en m'installant ici. Et c'est le meilleur choix de ma vie. »

Des 17 régions du Québec, six, dont la Gaspésie, ont perdu plus de résidents qu'elles en ont gagnés. Les autres sont Montréal, avec un déficit de 24 100 résidents, la Côte-Nord (-802), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (-2016), l'Abitibi-Témiscamingue (-963) et le Nord-du-Québec (-329).

Forfaits vacances et vols à bas prix

Voyages Lavigueur, première agence en ligne de Québec à vous offrir des **prix imbattables** sur **VLDirect.com**



Naviguez et achetez en toute confiance avec Voyages Lavigueur. Plus de 30 ans d'expérience au bout de vos doigts!



VLDirect.com

1771, avenue Industrielle, Val-Bélair
Tél.: 418-842-8484

GAGNEZ LA LOCATION D'UNE VOITURE DE RÊVE

grâce au service après-vente Chrysler • Jeep® • Dodge!



10 Dodge Viper SRT10 2004



10 Chrysler Coupé Crossfire 2005

20 voitures à gagner!

Vous pourriez GAGNER une location-bail d'une durée de deux ans sur une Dodge Viper SRT10 2004 ou sur une exaltante nouvelle Chrysler Crossfire 2005.

Prenez soin de votre véhicule. Profitez de notre OFFRE D'ENTRETIEN

49,95\$[†]

Une redevance perçue au profit de l'environnement comprise.

Comprend: graissage, vidange d'huile et remplacement du filtre, permutation des pneus, vérification Tranquillité d'esprit et un rapport écrit des résultats.

Pratique. Abordable.



Nous sommes les meilleurs. Laissez-nous vous le prouver.

SEULEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP® • DODGE

1 Offre d'entretien, prix et incitatifs applicables uniquement chez les concessionnaires Chrysler • Jeep® • Dodge participants. Le prix ne comprend pas les taxes. Le concessionnaire peut vendre à prix moindres. L'offre est en vigueur jusqu'au 28 mars 2005. D'autres frais peuvent s'appliquer pour les moteurs diesel, V10 et V6 HEMI®, et les fluides semi-synthétiques et synthétiques. Le service d'entretien inclut jusqu'à cinq litres d'huile Mopar. Certaines exceptions s'appliquent. Les prix seront répartis dans les régions comme suit: provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve et Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick): une de chacune; locations-bail: Québec: deux de chacune; Ontario: quatre de chacune; Prairies (Manitoba, Saskatchewan, région de Thunder Bay): une de chacune; Alberta (y compris le comté de la Chrysler Crossfire): aucun achat nécessaire. Vous obtenez l'adresse Internet du concours et un numéro d'inscription au concours lorsque vous achetez un service d'entretien admissible chez un concessionnaire participant entre le 31 janvier et le 26 mars 2005. Si vous n'achetez pas le service d'entretien admissible et que vous désirez quand même participer au concours, envoyez une enveloppe adressée et affranchie au Centre du concours Gagnez la location d'une voiture de rêve, C. P. 2235, Windsor (Ontario) N8Y 4R8, avant le 20 février 2005, ou rendez-vous chez un concessionnaire Chrysler, Jeep, Dodge participant ou sur le site www.voiladereve.com. La date limite de participation en ligne est le vendredi 28 mars 2005, à 23 h 59 (HNE). Le règlement complet du concours peut être obtenu auprès du concessionnaire ou sur le site www.voiladereve.com. Consultez votre concessionnaire pour tous les détails. MD Jeep est une marque de commerce déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.



0\$ comptant. 100% content.



Berline Civic DX 2005



Berline Civic LX
illustrée

Prix de location

198\$*

par mois/60 mois

0\$

dépôt de sécurité

Incluant

120 000 km

Transport et préparation inclus

0\$
comptant
en location seulement

Berline Accord DX 2005

1 500\$

d'accessoires Honda
sans frais, à l'achat seulement

Prix de location

298\$*

par mois/48 mois

0\$

dépôt de sécurité

Incluant

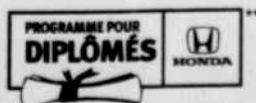
96 000 km

Transport et préparation en sus



Berline Accord EX
illustrée

Nommée berline familiale de l'année pour
une 19^e fois en 23 ans – 10Best Car and Driver



**OUI, ON A FAIT
LE PLEIN**

Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.



HONDA

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE www.honda.ca OU COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.

*Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. Ces offres portent sur les véhicules neufs 2005 mentionnés ci-après. Période de location 60 mois pour la berline Civic DX 5 vitesses (modèle ES1515PX) et de 48 mois pour la berline Accord DX 5 vitesses (modèle CM5515E). Première mensualité exigible. Pour chaque véhicule, sont identifiés: a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant total au terme de la location. Berline Civic DX 5 vitesses (modèle ES1515PX): a) 198\$, b) 0\$, c) 11 880\$; berline Accord DX 5 vitesses (modèle CM5515E): a) 298\$, b) 0\$, c) 14 304\$. Franchise de kilométrage de 120 000 km; frais de 0,12\$ le kilomètre excédentaire pour la berline Civic DX 5 vitesses et de 96 000 km; frais de 0,12\$ le kilomètre excédentaire pour la berline Accord DX 5 vitesses. Transport et préparation inclus en location pour la berline Civic DX 5 vitesses seulement. Transport et préparation en sus en location ou à l'achat de la berline Accord DX 5 vitesses. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Option d'achat au terme de la location moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photos à titre indicatif. **Les récents diplômés universitaires ou collégiaux peuvent être admissibles au programme donnant droit à une allocation allant jusqu'à 750\$ sur certains modèles.

VAGUE DE GÉNÉROSITÉ APRÈS LES TSUNAMIS

Les dons aux œuvres locales n'ont pas baissé

VALÉRIE GAUDREAU
V.Gaudreau@lesoleil.com

■ La vague de générosité qui a déferlé sur le Québec après les tsunamis qui ont frappé l'Asie du Sud-Est ne semble pas avoir eu d'impact sur les dons recueillis par les organismes qui aident les plus démunis de la région.

C'est du moins ce qui ressort d'une tournée effectuée auprès de quelques organisations de bienfaisance. Selon eux, si les citoyens de Québec ont contribué à soulager la souffrance au bout du monde, il semble qu'ils ne l'ont pas fait au détriment des gens d'ici.

À l'échelle canadienne, la Croix-Rouge a récolté plus de 160 millions \$ avec sa campagne spéciale pour les victimes des tsunamis. Mais sur le plan local, l'heure est aux préparatifs pour le mois de la Croix-Rouge, en mars. Même s'il est difficile de prévoir, Marjolaine Breton de la Croix-Rouge serait surprise que le fait que les gens aient donné pour les tsunamis vienne réduire leur contribution aux campagnes régionales. « Les gens sont très généreux et ils savent que le don local est important aussi. »

De plus, personne n'est à l'abri des catastrophes naturelles qui arrivent de plus en plus fréquemment. Le verglas et les inondations, note-t-elle, ont fait en sorte que les gens sont « très sensibilisés » à l'effet que des sinistres importants peuvent aussi arriver chez

nous. « Les gens comprennent bien qu'ils faut avoir les fonds pour pouvoir intervenir à l'année. »

Même son de cloche du côté de Centraide-Québec. « Notre campagne de sollicitation annuelle s'est terminée le 8 décembre, alors il n'y a pas eu d'impact », indique Geneviève Bédard, coordonnatrice aux communications.

En général, elle estime que les donateurs québécois font la différence entre une levée de fond ponctuelle comme celle pour aider les sinistrés des tsunamis et la philanthropie « organisée » comme c'est le cas pour Centraide-Québec dont la campagne 2004 a permis de récolter plus de 8 millions \$.

TROP SOLLICITÉS ?

Tout en reconnaissant que les gens n'ont pas « des fonds illimités », M^{me} Bédard croit que les Québécois donnent beaucoup, et spontanément. « C'était la même chose pour les dons demandés pour Haïti l'automne dernier, rappelle-t-elle. Ça n'avait rien changé à notre campagne. »



À l'échelle canadienne, la Croix-Rouge a récolté plus de 160 millions \$ avec sa campagne spéciale pour les victimes des tsunamis.

À la maison de L'Auberivière, le directeur général Hugo Lépine indique aussi que le gros des dons a été recueilli avant les Fêtes. Cette année, l'organisme qui reçoit les sans-abri de Québec a recueilli 400 000 \$ de M. et M^{me} Tout-le-monde. « C'est presque un dollar par habitant de la ville, c'est pas rien ! », souligne M. Lépine.

Même s'il se réjouit de la générosité habituelle des Québécois, le directeur de L'Auberivière partage toutefois

quelques inquiétudes. « Parfois, je crains qu'à long terme, les gens deviennent blasés qu'on sollicite trop leur générosité. »

Une forme de « saturation » qui pourrait arriver si le financement public des organismes sociaux et communautaires continue à diminuer, estime M. Lépine. « Si cette tendance à la baisse continue, beaucoup d'organismes vont vouloir compenser. Ça pourrait renforcer une certaine concurrence », déplore-t-il.

18 morts asphyxiés lors d'une fête

■ MADRID — Dix-huit personnes, toutes d'une même région rurale d'Espagne, ont été découvertes mortes hier dans une auberge de campagne, à Todolella, asphyxiées par du gaz, après une fête qui a viré au tragique. Il s'agit du plus grave accident de ce type survenu en Espagne depuis plus d'un décennie, selon les secours. Les victimes faisaient partie d'un groupe d'une cinquantaine de personnes qui avaient loué cet établissement pour y célébrer un anniversaire, ont indiqué la police et les secours. Les participants avaient entre 20 et 40 ans.

Certains sont restés dormir dans l'auberge San Cristobal, bâtiment du XV^e siècle transformé pour accueillir des hôtes. Presque tous ceux qui sont restés à l'auberge ont péri, sans doute dans leur sommeil. L'intoxication aurait été provoquée, selon les premières constatations, par une fuite d'une bouteille de gaz butane. Les familles et les proches des victimes commencent à affluer dimanche soir sur les lieux, beaucoup en pleurs, notamment des grand-mères soutenues par de plus jeunes. AFP



Les proches des victimes étaient effondrés.

GMC

369 \$/mois*

Avec comptant de 3717 \$
0 \$ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité	0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT
429 \$	1689 \$	0 \$	OU
479 \$	0 \$	0 \$	

* Terme de 36 mois à la location. Transport et préparation inclus.

GMC SIERRA 1500 4X4 Z71

cabine multiplace

Moteur V8 Vortec 5,3 L à ISC de 295 HP • Boîte automatique à 4 vitesses avec surmultipliée et mode remorquage • Système de freinage antiblocage aux 4 roues • Climatisation à deux zones • Lecteur CD avec 6 haut-parleurs • Pont arrière autobloquant • Suspension et pneus tout-terrain • Régulateur de vitesse • Roues de 17 po en aluminium à 5 rayons • Marchepieds latéraux tubulaires en acier inoxydable avec fini chromé • Système Autotrac (4RM) • Téliédérverrouillage, portes, glaces et rétroviseurs chauffants à commandes électriques • Groupe remorquage à grande capacité

Le Sierra a plus de chevaux, de couple, de charge utile et de capacité de remorquage de série que les modèles Ford ou Dodge*.

GMC SIERRA 1500 4X4

cabine allongée

Moteur V8 Vortec 4,8 L à ISC de 285 HP • Boîte automatique à 4 vitesses avec surmultipliée et mode remorquage • Système de freinage antiblocage aux 4 roues • Climatisation à deux zones • Lecteur CD avec 6 haut-parleurs • Pont arrière autobloquant • Roues de 17 po en aluminium à 5 rayons • Marchepieds latéraux tubulaires en acier inoxydable avec fini chromé • Régulateur de vitesse • Système Autotrac (4RM) • Téliédérverrouillage, portes, glaces et rétroviseurs chauffants à commandes électriques • Groupe remorquage à grande capacité

349 \$/mois*

Avec comptant de 3717 \$
0 \$ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité	0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT
399 \$	2028 \$	0 \$	OU
459 \$	0 \$	0 \$	

* Terme de 36 mois à la location. Transport et préparation inclus.

GMC ENVOY SLE 4X4

Moteur Vortec L6 4,2 L de 275 HP • Freins à disque aux 4 roues avec système ABS • Système Autotrac (4RM) • Climatisation à deux zones • Téliédérverrouillage, portes, vitres et rétroviseurs chauffants électriques • Lecteur CD avec 6 haut-parleurs • Roues de 17 po en aluminium • Pont arrière autobloquant • Équipement spécial de remorquage • Système de communication et d'assistance OnStar avec abonnement d'un an au plan Sain et sauf*

359 \$/mois*

Avec comptant de 5142 \$
0 \$ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité	0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT
419 \$	2412 \$	0 \$	OU
472 \$	0 \$	0 \$	

* Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus.

GMC CANYON SL

Lauréat Clé d'Or 2005 – meilleur véhicule catégorie camionnettes compactes**

• Moteur Vortec 2,8 L à ISC de 175 HP • Boîte manuelle à 5 vitesses avec surmultipliée • Système de freinage antiblocage aux 4 roues • Pont arrière autobloquant • Roues de 15 po en aluminium • Banquette avant divisée 60/40 avec garniture de tissu • Strapontins arrière (2) rabattables à plat • Dispositif antivol PASSLock • Sacs gonflables avant côtés conducteur et passager • Essuie-glaces à balayage intermittent réglable • Radio AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs • Tachymètre • Rétroviseurs extérieurs repliables • Pare-chocs avant et arrière chromés avec marche-pied arrière

239 \$/mois*

Avec comptant de 2632 \$

Mensualité	Comptant	0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT
269 \$	1270 \$	OU
297 \$	0 \$	

* Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus.

GMC

TROIS LETTRES
QUI EN DISENT LONG



*Comparaison faite en fonction de véhicules Ford et Dodge de même catégorie que le Sierra. L'Association des concessionnaires Pontiac-Buick-GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquent aux modèles de base neufs 2005 suivants: Sierra cabine multiplace (TK15543/RTA), Sierra cabine allongée (TK15753/RTB), Envoy (TT15506/RTC) et Canyon (TT15506/RTD). Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement et peuvent comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits sont en sus et payables à la livraison. **A la location, paiements mensuels exigibles à la livraison, première mensualité exigible à la livraison et dépôt de sécurité d'un plus 360 \$ (Canyon). Taux de financement à l'achat de 0 % pour un terme de 36 mois (Sierra -48 mois) sur approbation de crédit de GMAC. *Contrat de service requis. Pour obtenir plus de détails et d'information au sujet d'OnStar, appelez au 1 800 667-8277, informez-vous auprès de votre concessionnaire ou consultez le site www.onstarcanada.com. **Selon l'annuaire de l'automobile 2005. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incluant d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM et de GM Mobilité. **Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483 ou visitez www.gmcanada.com.